

• LES ACTUALITÉS •

La CSN comparée au noyau dur du Vatican

Pour la première fois un candidat se présente contre Gérald Larose

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Gérald Larose peut dormir sur ses deux oreilles présidentielles: Réjean Fleury, qui veut diriger à sa place la Confédération des syndicats nationaux (CSN), n'a à peu près aucune chance de se faire élire président par les délégués du 57e Congrès, réunis pour une semaine à Montréal.

C'est la première fois qu'un candidat se présente contre M. Larose, qui est à la tête de la CSN depuis une dizaine d'années. L'élection doit avoir lieu demain.

Tous les congressistes interviewés hier s'entendent sur le peu de danger que représente Réjean Fleury, qui dirige le syndicat des travailleurs des Épiers Unis Métro-Richelieu. «Gérald Larose va gagner haut la main, dit par exemple Normand Dubé, vice-président du Conseil central du Montréal métropolitain. Je suis prêt à miser ma paye des trois prochaines années là-dessus.»

En fait, même Réjean Fleury ne croit pas vraiment à ses chances: il évoque lui-même l'image d'une récente caricature le comparant à une mouche sous verre qui amuse Gérald Larose. «C'est vrai que c'est ça», dit-il avant de rejeter la faute sur les «structures antidémocratiques de la CSN».

«Pour être pape, il faut être cardinal»

«On peut passer des tracts dans le métro, mais pas ici, au Congrès, ajoute l'aspirant-président. Les moeurs de la CSN sont plus proches de celles du Vatican que de la démocratie. (...) C'est pareil: pour être pape, il faut être cardinal, et avant évêque, et avant baïse-cul. Je ne suis pas de la gang et l'appareil est complètement sclérosé.»

Réjean Fleury réfère aux «règles de procédure des élections au Comité exécutif de la CSN» qui stipulent notamment que «tout tract ou tout objet de propagande électorale ne peuvent être tolérés lors du congrès» et que chaque candidat doit se présenter dans un texte d'environ deux pages «sous le contrôle éditorial de la présidence des élections.» Ces règles ont été adoptées en février 1992 pour «favoriser la transparence», selon un

rapport du comité de travail chargé de les élaborer.

M. Larose n'a pas voulu commenter et a renvoyé les journalistes au président des élections.

Pour contrer ce qu'il assimile à «de la censure au sens strict», Réjean Fleury a envoyé son programme aux médias, hier, par la voie des fils de presse. Qu'y trouve-t-on exactement? Essentiellement un appel pour que la CSN renoue avec les méthodes des années 70. M. Fleury souhaite notamment «revitaliser le mouvement» en revenant à ce qu'il appelle «l'ABC du syndicalisme», qui consisterait à «établir un rapport de force et faire la grève si nécessaire».

«Pas besoin de Daniel Johnson pour amener les travailleurs à faire des concessions, les chefs syndicaux s'en occupent, écrit-il. Pas besoin de Johnson pour dénoncer la grève générale illimitée, Gérald Larose le fait très bien lui-même.»

«Quand on me dit que je suis dépassé et archaïque, moi je répond que les boss n'ont pas évolué depuis 100 millions d'années», rajoute-t-il de vive voix.

Sur la question de l'heure à ce congrès, celle de la réduction du temps de travail, il est aussi catégorique: il n'acceptera que des aménagements avec pleine compensation pour les travailleurs.

Les discussions en plénière, hier, ont à nouveau fait ressortir que les délégués syndicaux sont divisés sur ce point, le plus souvent entre bas et hauts salariés. Les premiers craignent d'y perdre une part de leur maigre pouvoir d'achat; les seconds y voient la possibilité de faire preuve de solidarité, tout en profitant davantage de la vie.

Les quelque 2000 délégués au Congrès élisent leur exécutif demain, la veille de la fermeture du 57e Congrès de la CSN.

Et puisque la position de Gérald Larose n'est pas menacée, on surveillera davantage l'élection à la troisième vice-présidence, chargée des problèmes de la santé et de la sécurité au travail. Le poste de Céline Lamontagne semble menacé par la candidature de M. Laviolette, président du syndicat d'Expro, l'ancienne CIL, à la réputation rouge et noir dans ce dossier.

Budget et partisanerie

LE DEVOIR

Interrogé sur ses attentes vis-à-vis du budget qui doit être déposé aujourd'hui à Québec, Gérald Larose, président de la CSN, a déclaré que «la meilleure nouvelle» serait plutôt pour lui que Daniel Johnson annonce le déclenchement d'élections.

«Je ne m'attends pas à ce que ce soit un budget cruel, à cause de cette perspective électorale, a-t-il précisé, dans le cadre du 57e Congrès de la Confédération. On devrait avoir des mesures balancées, entre deux.»

M. Larose a toutefois précisé qu'il aimerait voir le gouvernement provincial «contribuer au développement du travail, (...) et plus actif pour secouer le torpéur qu'on connaît», par exemple en annonçant des programmes de réfections des infrastructures. «Mais je suis convaincu qu'on va encore laisser faire le secteur privé», a-t-il conclu.

Par ailleurs, dans une de ses interventions devant l'Assemblée générale du Congrès, M. Larose a rappelé que la Confédération n'appuyait aucun parti politique.

«Le mouvement s'est toujours opposé à faire un appel partisan, à supporter un parti politique, a-t-il expliqué dans une longue réponse à un délégué. Notre organisation est pluraliste et le choix des membres, c'est leur affaire. (...) Mais le fait de ne pas se prononcer pour un parti, ça nous donne une marge de manœuvre pour faire le débat sur nos propres bases. (...)»

On peut empoisonner la vie de Daniel Johnson sur l'ensemble de sa gestion, on peut faire le procès de Daniel Johnson. Mais on ne peut pas être soupçonné d'être le relais du Parti québécois. (...) Notre job c'est de faire avancer les conditions des gens qu'on représente, peu importe qui est au pouvoir.»

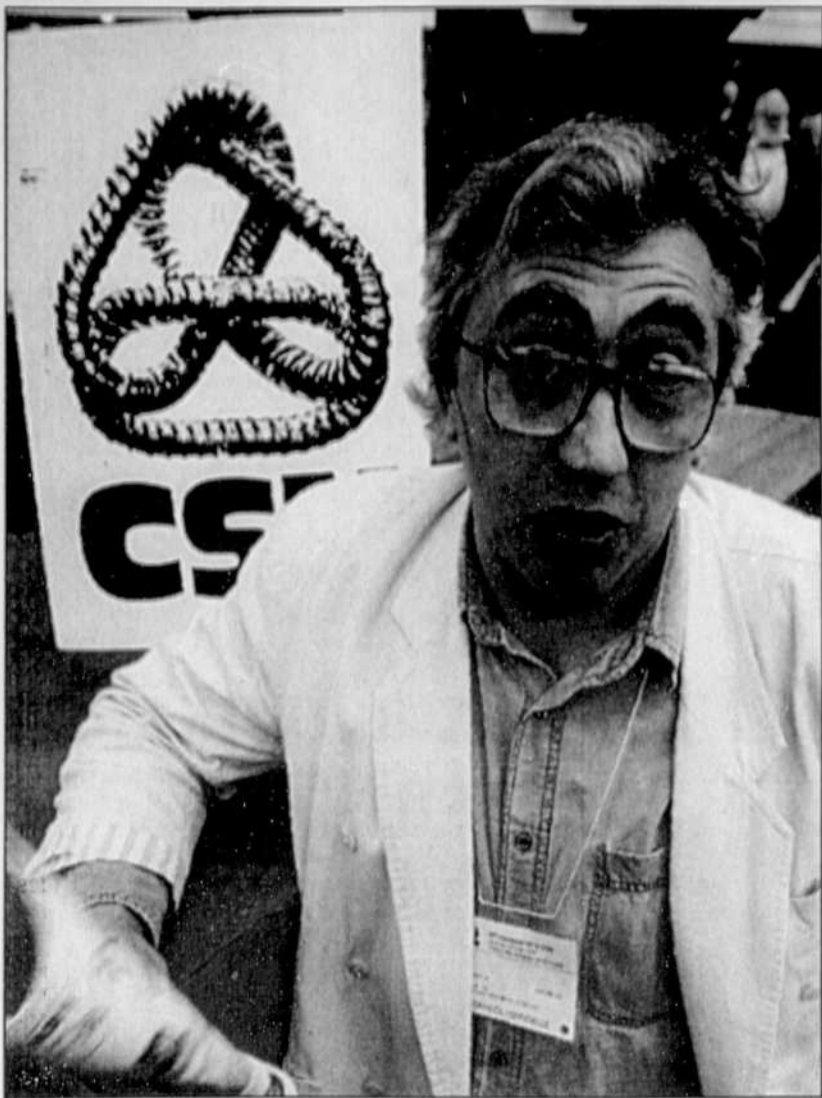


PHOTO JACQUES NADEAU

Réjean Fleury: ne croit pas vraiment à ses chances.

AVIS PUBLICS

MONSIEUR DANIEL DESLISLE ET MADAME PATRICIA WALLS, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «Delisle Gaz Bar» au 114, Route 207, Kahnawake, Québec, J0L 1B0

N° du certificat d'enregistrement (Taxe sur le carburant): 1009277915-CA-0001

N° du certificat d'inscription (TVQ): 1009277915-TQ-0001

MONSIEUR MERRICK GOODLEAF, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «Country-Peddler's Gas», Box 530, Kahnawake, Québec, J0L 1B0

N° du certificat d'enregistrement (Taxe sur le carburant): 1015679952-CA-0002

N° du certificat d'inscription (TVQ): 1015679952-TQ-0001

MONSIEUR PAT NOLAN, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «Mohawk Gas & Oil», Box 135, Kahnawake, Québec, J0L 1B0

N° du certificat d'enregistrement (Taxe sur le carburant): 1006889707-CA-0003

N° du certificat d'inscription (TVQ): 1006889707-TQ-0002

MONSIEUR WALLACE STACEY, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «W.J.S. Gas Bar», 10, Route 132, Box 899, Kahnawake, Québec, J0L 1B0

N° du certificat d'enregistrement (Taxe sur le carburant): 1007625177-CA-0001

N° du certificat d'inscription (TVQ): 1007625177-TQ-0001

MONSIEUR JACK LECLAIRE, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «J.W. Leclair Enr.», Box 291, Kahnawake, Québec, J0L 1B0

N° du certificat d'enregistrement (Taxe sur le carburant): 1010378504-CA-0001

N° du certificat d'inscription (TVQ): 1010378504-TQ-0001

MONSIEUR MATHEW LAZARE, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «Plaza 318 Gas Bar», Box 435, Kahnawake, Québec, J0L 1B0

N° du certificat d'enregistrement (Taxe sur le carburant): 1008335806-CA-0002

N° du certificat d'inscription (TVQ): 1008335806-TQ-0001

MONSIEUR JOHN RICE, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «J.R. Petroleum Enr.», Box 96, Kahnawake, Québec, J0L 1B0

N° du certificat d'enregistrement (Taxe sur le carburant): 1009125970-CA-0001

N° du certificat d'inscription (TVQ): 1009125970-TQ-0001

MONSIEUR DELARONDE GLEN, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «Garage G.D. S Enr.», Box 298, Kahnawake, Québec, J0L 1B0

N° du certificat d'enregistrement (Taxe sur le carburant): 1015695907-CA-0003

N° du certificat d'inscription (TVQ): 1015695907-TQ-0001

MONSIEUR JOHN BEAUVAIS, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «Khanata Gaz Bar Enr.», Box 750, Kahnawake, Québec, J0L 1B0

N° du certificat d'enregistrement (Taxe sur le carburant): 1008969899-CA-0001

N° du certificat d'inscription (TVQ): 1008969899-TQ-0001

MADAME ELIZABETH PAUL DIABO, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «Country-Side Gas Station», Box 454, Kahnawake, Québec, J0L 1B0

N° du certificat d'inscription (TVQ): 1015688315-TQ-0001

MONSIEUR GEORGE NORTON, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «Kahnawake Gas Bar Enr.», Route 138, General Delivery, Kahnawake, Québec, J0L 1B0

N° du certificat d'enregistrement (Taxe sur le carburant): 1013138148-CA-0002

N° du certificat d'inscription (TVQ): 1013138148-TQ-0001

PRENEZ AVIS qu'à compter de la signification du présent avis par voie de publication dans le journal, le ministre du Revenu du Québec, en vertu des dispositions prévues au paragraphe 17.5 d) de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), révoque votre certificat d'inscription puisque vous n'avez pas fourni, en temps requis, le cautionnement demandé suivant les dispositions prévues au paragraphe 17.3 d) de la Loi sur le ministère du Revenu.

PAR CONSÉQUENT, vous devez fermer immédiatement votre établissement et cesser les activités à l'égard desquelles le certificat d'inscription était requis.

Le présent avis vaut signification conformément à l'ordonnance rendue le 11 mai 1994 suivant les dispositions prévues à l'article 17.9 de la Loi sur le ministère du Revenu.

Le ministre du Revenu du Québec

Le Bloc et le PQ diffèrent sur la gestion des forêts

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Bloc québécois a décidé d'adopter une attitude différente de celle du Parti québécois en se disant opposé «à 100%» à toute forme de privatisation des forêts publiques du Québec, même limitée.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR le député fédéral de Matapédia-Matane, M. René Canuel, qui précise que son parti favorise une «régionalisation de la gestion qui privilégie les outils collectifs» dans l'exploitation des forêts publiques.

Le député fédéral a fait ces déclarations à l'issue du colloque récent qui s'est déroulé à Québec et au cours duquel des propriétaires forestiers et des organismes régionaux, provenant surtout de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, ont revendiqué de pouvoir gérer eux-mêmes la grande forêt publique.

Le Parti québécois, de son côté, défend le principe de la régionalisation de la gestion, que ce soit par des propriétaires privés, des coopératives de producteurs forestiers ou par des institutions publiques comme les municipalités ou les municipalités régionales de comté.

Tempête d'inquiétude

Mais le PQ a déclenché une tempête d'inquiétude dans les milieux environnementaux, fauniques et même politiques en ouvrant officiellement la porte à la vente de forêts publiques, une «privatisation» dont il adoucit les traits en disant qu'elle se limiterait «à de petites portions» de territoire, précisait hier le député-promoteur de cette stratégie, M. Jean-Pierre Jolivet (Laviolette).

«Il ne faut exclure a priori aucune solution», dit-il, même s'il reconnaît qu'aucun gouvernement, que ce soit celui du Parti québécois ou celui des libéraux au

pouvoir, n'a cédé depuis presque 20 ans un seul iota de territoire public aux villégiateurs, aux pourvoyeurs ou aux compagnies forestières.

M. Jolivet, qui reconnaît que sa position «suscite beaucoup de craintes en certains milieux», admet que la question de principe en cause est «importante», au point d'ailleurs que des libéraux pourraient y trouver matière à poser en défenseurs du patrimoine public lors de la prochaine élection...

Contre les technocrates

Le consensus de base qui s'est dégagé du colloque de Québec, a expliqué pour sa part le député fédéral, c'est que «les gens des régions veulent pouvoir gérer avec leurs institutions locales les forêts publiques qui les entourent pour leur redonner de la valeur et en faire des piliers de leur développement économique».

Le mouvement est donc dirigé, à son avis, contre les technocrates de Québec, qu'on dit subordonnés aux industriels et aux multinationales.

Même s'il y a eu des défenseurs d'un morcellement des forêts au profit de propriétaires privés, inspiré du modèle européen qui a d'ailleurs pratiquement artificialement ces écosystèmes, M. Canuel estime que Québec doit demeurer propriétaire du fonds de terrains et de tous les terrains s'il veut pouvoir à long terme assurer la suprématie de l'intérêt public en forêt.

La privatisation des forêts publiques du Québec a d'ailleurs ses thuriferaires officiels, dont certains «éta-pistes», comme dans le dossier de l'énergie où, faute de pouvoir mettre la main sur Hydro-Québec, selon certains groupes environnementaux, des milieux économiques ont entrepris d'émietter son monopole et de lui ravir la portion la plus rentable de sa production avec le programme des petites centrales privées.

Publication d'un deuxième tome sur la Fédération des travailleurs du Québec

Le tour du jardin sur la FTQ

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Après avoir raconté la courte histoire du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et la longue carrière de Louis Laberge, le journaliste et auteur Louis Fournier récidive aujourd'hui avec la publication du deuxième tome de l'histoire de la FTQ.

Un ouvrage qui relate les événements marquants de l'évolution de la centrale et qui permet d'en savoir davantage sur les acteurs ayant contribué à en faire la plus importante organisation ouvrière de la province.

S'il est abondamment question de Louis Laberge et de Fernand Daoust pour leur apport extraordinaire au développement de la FTQ, l'auteur nous fait également mieux connaître d'autres pionniers, comme Jean Gérin-Lajoie, Robert Dean et Jean Lavallée qui ont joué un rôle important dans l'histoire de la centrale.

Du célèbre conflit au journal *La Presse*, en 1971, à la création du Fonds de solidarité, en passant par la grève de 20 mois à la United Aircraft et la mise sur pied du premier front commun dans le secteur public, Louis Fournier fait le tour du jardin, n'omettant pas de se pencher sur l'époque peu glorieuse de la Commission Cliche sur l'industrie de la construction.

Premier tome publié en 1988

Le livre, intitulé simplement *Histoire de la FTQ*, est publié par Québec Amérique et couvre la période 1965 à 1992 — le premier tome a été publié en 1988 et écrit par Émile Boudreault.

Il a exigé deux ans de travail à Fournier, qui s'intéresse au monde syndical depuis un quart de siècle.

«Un héritage de mon grand-père, raconte-t-

il, charpentier-menuisier de son métier. Un homme qui a marqué mon enfance et qui m'a permis de comprendre, très jeune, que le syndicalisme était beaucoup plus qu'une affaire de négociations, mais d'abord une question de respect, de dignité de la personne.»

Aucun auteur ne s'était intéressé de si près à l'évolution d'un syndicat ou même d'une centrale

Auteur de plusieurs ouvrages, dont un sur le Front de libération du Québec (FLQ), Louis Fournier s'est fait connaître à titre de journaliste à la fin des années 60, alors qu'étudiant il travaillait les week-ends à la station radiophonique CKAC — où il a notamment été associé à la couverture des événements d'Octobre.

Il s'est ensuite retrouvé chez Québec Presse, au *Journal*, puis à Radio-Canada avant d'entrer en 1983 au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, «l'une des expériences les plus enrichissantes de ma vie, dit-il, et sans doute la plus grande réalisation de la FTQ depuis sa fondation».

Histoire de la FTQ est une première, car jusqu'à aujourd'hui aucun auteur ne s'était intéressé de si près à l'évolution d'un syndicat ou d'une centrale.

Un ouvrage qu'il tenait mordicus à réaliser compte tenu, dit-il, du peu d'intérêt accordé par les médias en général au monde syndical. «On écrit quantité de livres sur les entrepreneurs, les entreprises et les *success stories*. Les Québécois qui s'intéressent aux affaires ont leurs hebdomadaires, leurs magazines. Dans les journaux, ajoute-t-il, des sections complètes sont consacrées à la finance, à la bourse...»

«Mais sur la vie syndicale, rien. Ou à peu près rien. Pourtant il y a des histoires à raconter là-dessus, des tas d'histoires, de bonnes histoires... et des gens pour les écouter ou les lire.»

Protestants francophones à Québec

Statu quo réclamé

SERGE LAPLANTE
LE DEVOIR

Québec — Les protestants francophones de la grande région de Québec veulent le *statu quo* en ce qui a trait au statut confessionnel et au territoire futur de la Commission scolaire protestante Greater Quebec.

C'est la recommandation qui se dégage du mémoire que présenteront aujourd'hui leurs représentants aux membres de la Commission Kennifé, qui étudie différents scénarios entourant la formation des commissions scolaires linguistiques sur le territoire québécois.

Cette démarche fait suite et répond à la résolution adoptée par le Conseil des commissaires de la CSGQ lors de la séance spéciale du 19 avril dernier. Par un vote majoritaire (5 contre 4), il fut résolu, dans le cadre de l'implantation des commissions scolaires linguistiques instituées par la Loi 107, de proposer la réduction du territoire actuel de la CSGQ à celui de la CEEC et de transférer l'essentiel des actifs de ladite commission scolaire, évalués à 17 millions \$, à une nouvelle commission scolaire linguistique anglaise dont le territoire couvrirait au moins celui de la CSGQ. La résolution adoptée a pour effet de ne laisser aux protestants francophones, outre des biens mobiliers, qu'une école à Saint-Georges-de-Beauce et deux écoles louées à Québec. En plus de brimer leurs droits confessionnels, estiment-ils, elle outrepassait le cadre de référence prescrit par la Loi 107.

Ils disent accepter la décision de la communauté anglophone de la CSGQ de se retirer de la structure confessionnelle. Mais ils demandent, en contrepartie, le maintien du statut confessionnel de la CSGQ sur son territoire actuel, estimant que cela réponde non seulement aux aspirations des parents mais également aux objectifs gouvernementaux de qualité de l'éducation dans un contexte de rareté des ressources. Ils voient dans le *statu quo* un gage de survie et de développement pour leur communauté, sans que soient brimés les droits de la communauté anglophone d'avoir ses propres institutions.

La CSGQ compte actuellement 2129 élèves dont 63% d'anglophones et 37% de francophones. Plus de 50% de la clientèle est protestante. 99% des francophones se déclarent protestants, alors que moins de 25% des anglophones se déclarent de cette confession. En adoptant l'hypothèse que la majorité des anglophones quitterait la CSGQ pour adhérer à la commission scolaire linguistique, les auteurs du mémoire estiment à environ 1300 élèves la clientèle protestante potentielle de la future CSGQ, pour un territoire qui s'étendrait du comté de Portneuf jusqu'à Tadoussac et de Mitis-sur-Mer jusqu'à Thetford Mines. Les protestants évoquent, pour recommander le *statu quo*, d'autres raisons: les protestants n'accepteront pas d'être sous le contrôle d'une commission scolaire linguistique qui, en réalité, prétendent-ils, serait gérée majoritairement par des catholiques; ils veulent être assurés que les projets éducatifs chrétiens de leurs écoles seront protégés; ils sont sceptiques à l'effet qu'ils puissent défendre leur vision de l'éducation protestante, alors qu'ils seront minoritaires; ils veulent avoir une structure politique et administrative qui permettra l'ouverture de nouvelles écoles pour répondre aux besoins des populations protestantes, tant francophone qu'anglophone.

LE DEVOIR

MONTREAL

PERSPECTIVES

Jurassique Choquette

Le passé colle au chef du Parti des Montréalais comme un emplâtre

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Comme un emplâtre, le passé colle à Jérôme Choquette. Le passé dans ce qu'il a de plus encroûté. Et parce que la démesure ne freine guère les illusions du candidat à la mairie de Montréal, M. Choquette s'est affublé d'une bannière, le Parti des Montréalais, question de ne pas sombrer seul.

Sept cents personnes ont d'ailleurs assisté mardi soir dernier au naufrage passiste de Jérôme Choquette alors qu'il inaugurerait le Parti des Montréalais. Sept cents partisans qui se sont fait assommer par des paroles abyssales.

Un discours aux résonances presque castristes. «Il était essentiel que j'explique certaines choses», s'est justifié M. Choquette après s'être essouffé pendant une heure devant un auditoire rapidement lassé. Dans la course aux prouesses verbales, le chef du Parti des Montréalais (PM) vient de marquer un point contre le maire Jean Doré. Il remporte également la palme pour la lourdeur du propos, le ton moralisateur et monotone.



Jérôme Choquette

Jérôme Choquette a commencé son exposé avec l'assurance tranquille de ceux qui savent parce que dans mon-temps ça se passait de même. Il a aligné quelques chiffres, prétendant établir un diagnostic du marasme économique dans lequel est engluée la ville. «La population de Montréal est de un million d'habitants suivant les statistiques de 1991, alors qu'elle était de 1,2 million en 1971. Montréal a 35% des assistés sociaux du Québec avec 16% de la population, et 20% de la population de Montréal émerge au budget de l'aide sociale», déclarait-il. Mais encore?

L'économie montréalaise sera secourue par l'équipe du PM, promet l'aspirant-maire. Tant et tellement d'ailleurs que le credo de Jérôme Choquette se résume à l'aide à l'entreprise, au soutien à l'entreprise et à l'amour de l'entreprise.

Il propose de faire du Technoparc une zone franche et de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) une agence quasi gouvernementale. Une compagnie à un problème de productivité? La CIDEM, version Choquette, s'ingérera en appliquant ses solutions.

Le programme du PM relève essentiellement de la philosophie de Jérôme Choquette. Pourquoi faire un débat sur la pensée politique à défendre alors que le «chef» a déjà tracé la voie à suivre? M. Choquette a en effet indiqué que le programme et les engagements de son parti sont exactement la même chose. Et son raccourci s'intitule: «Une nouvelle révolution tranquille à Montréal».

Mais l'élément qui résume pleinement la tangente prise par Jérôme Choquette et son parti est survenu après les applaudissements d'usage. Alors qu'il était tout souriant, s'offrant volontiers à l'ovation de ses partisans, presque euphorique sous les projecteurs et la musique de circonstance, une mer de ballons multicolores s'est abattue sur lui.

De la noyade de Jérôme Choquette dans le torrent gonflé est ressortie, le temps d'un cliché, l'ultime image de l'immense «balloune».

Les dossiers confidentiels des assurés de Desjardins «sauvés» par la déchiqueteuse

«Il y a eu un peu de laxisme», reconnaît un porte-parole de Claude Béland

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Le Groupe Desjardins Assurances générales s'est converti hier aux vertus de la déchiqueteuse à la suite d'un reportage du DEVOIR révélant que des conteneurs remplis de plusieurs centaines de dossiers confidentiels d'assurés se trouvaient souvent sans surveillance dans un corridor public du sous-sol du Complexe Desjardins.

Pendant que l'Association des consommateurs du Québec émettait ses protestations et que la Commission d'accès à l'information se saisissait du dossier, le nouveau président du Groupe d'assurances générales, M. Jules Martineau, s'est engagé à ce que tous les dossiers personnels périmés soient désormais déchiquetés.

Contrairement à un autre porte-parole qui avait avancé que les conteneurs devaient probablement être en transit vers la déchiqueteuse, M. Martineau a indiqué hier que ceux-ci étaient tout bonnement en route pour le dépot municipal.

«Le conteneur se trouvait dans un local inaccessible au grand public», a en outre soutenu le président, en dépit du fait que le représentant du DEVOIR ait pu lui-même accéder librement et sans contrainte au corridor où étaient entreposés les dossiers confidentiels.

La Société affirme détenir la liste des dossiers qui ont transité par cet endroit récemment. Néanmoins, elle n'était pas en mesure hier d'en préciser le nombre.

Quant à savoir si certains d'entre eux ont pu être détournés de leur destination finale, par des fraudeurs par exemple, M. Martineau a déclaré: «Je ne peux pas vous

l'affirmer; ce serait vous mentir.»

Pour l'heure, les assureurs n'ont pas l'intention d'informer leurs clients des risques potentiels qu'ils ont encourus, ni même de s'excuser auprès de leurs assurés.

M. Martineau a toutefois indiqué que des excuses formelles avaient été présentées au client dont le dossier confidentiel a finalement atterri au DEVOIR.

Il n'a pas voulu préciser si les politiques internes de Desjardins avaient été contournées ou si des sanctions seraient prises à l'endroit des responsables de cette négligence.

«L'enquête n'est pas terminée, s'est-il borné à dire. C'est de la règle interne.»

Procédures plus strictes

À Lévis, le porte-parole du président du Mouvement Desjardins, M. Daniel Roussel, a fait valoir que des procédures plus strictes étaient en vigueur à la Confédération et dans les caisses populaires.

«Il y a eu des problèmes et des erreurs, a-t-il dit. Je trouve ça dommage qu'il y ait eu un peu de laxisme au Groupe d'assurances générales.»

«L'information publiée dans les médias mettant en cause notre système de sécurité entourant la conservation et la destruction de nos documents nous a permis de réaliser qu'il nous fallait être davantage attentifs à cet égard», reconnaissait quant à elle la haute direction du Groupe dans un communiqué interne envoyé à tous ses employés à travers la province.

Le communiqué soutient que les assureurs ne se lient que deux fois par année à l'épuration des dossiers

fermés depuis six ans et qu'un seul conteneur s'est en fait retrouvé sans surveillance.

Des témoins qui ont remis au DEVOIR un dossier fermé en 1991 affirment plutôt avoir vu des conteneurs abandonnés «à au moins quatre ou cinq reprises depuis l'automne dernier».

Parmi les mesures correctrices annoncées hier, on note que «tout le processus de destruction est en révision» et que «le transfert et la déchiqueteuse seront faits sous la supervision d'un membre de notre personnel».

La société demande en outre à ses employés en province de conserver toute documentation dans un endroit sûr en attendant de nouvelles directives plus précises.

À Montréal, la directrice générale de l'Association des consommateurs du Québec, Mme Nicole Lemire, a exprimé son indignation.

«C'est tout à fait scandaleux et impensable que Desjardins n'ait pas de déchiqueteuse sur place et n'ait pas pris toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des dossiers.»

«Et dire que notre association a toutes les misères du monde à obtenir des renseignements lorsque nous intervenons pour aider un assuré à régler son dossier. Il faut croire que les renseignements sont dans les poubelles.»

À Québec, le directeur de l'analyse et de l'évaluation à la Commission d'accès à l'information, M. Clarence White, a indiqué que l'organisme, chargé de l'application de la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, exigera des explications et des mesures correctrices de Desjardins avant de décider des actions à entreprendre.

Retour au bercail du conseiller municipal démissionnaire

Georgoulis: «seul le RCM peut faire avancer les choses»

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La prétendue pâleur du discours politique des partis d'opposition a incité le conseiller municipal Konstantinos Georgoulis à revenir dans le giron du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM).

«J'ai constaté que les autres partis politiques n'offrent aucune alternative valable aux Montréalais. Pire, ce qu'ils proposent, c'est un retour en arrière», a déclaré hier en conférence de presse l'ex-ancien démissionnaire.

M. Georgoulis, qui dit avoir été sollicité par des adversaires du maire Jean Doré, voit même là une menace pour la démocratie de la Ville de Montréal.

Interrogé à savoir si le RCM n'apparaissait pas, dans le contexte actuel, comme un moindre mal, le conseiller d'origine grecque a répliqué: «L'idéal, on ne le trouve jamais. Il n'existe pas. Mais actuellement, la seule force qui peut faire avancer les choses, c'est le RCM», estime-t-il.

Entouré par M. Doré ainsi que par la prési-

dente du RCM, Louise Roy, Konstantinos Georgoulis, a également justifié son retour au sein du RCM par les changements qui y auraient été réalisés. Lesquels? M. Georgoulis, un peu embêté, s'est fait souffler la réponse par le maire: le sang neuf apporté avec l'arrivée de nouveaux candidats.

Quant à savoir si le départ de M. Georgoulis en décembre dernier avait été influencé par Peter Sergakis, dirigeant de la grogne anti-surtaxe, le principal intéressé a été clair. «Quand on fait de la politique, il y a toujours une certaine pression qui se fait. Mais ce n'est pas la pression exercée par M. Sergakis qui m'a amené à démissionner», a-t-il dit.

Aujourd'hui militant avec le Parti des Montréalais de Jérôme Choquette, Peter Sergakis s'est borné à qualifier M. Georgoulis de «vendeur».

Le retour du conseiller de Parc-Extension correspond au vingtième anniversaire du RCM qui, s'il ne peut prétendre à la nouveauté, demeure le parti du changement à Montréal, a souligné le maire Doré.

Air Canada: des journaux en exclusivité

PRESSE CANADIENNE

Les éditeurs de journaux des villes aéroportuaires du Québec ne prient pas la récente décision d'Air Canada de limiter le choix des quotidiens offerts à ses passagers. Air Canada n'offre plus maintenant que LE DEVOIR, le *Globe and Mail* et le *Financial Post*.

À *La Presse*, le vice-président aux ventes Mario Savard racontait hier qu'Air Canada lui avait proposé en mars dernier d'offrir ce quotidien en exclusivité aux passagers à la condition d'en obtenir gratuitement 4600 exemplaires par semaine. Auparavant, *La Presse* vendait à Air Canada 500 exemplaires par semaine, un contrat qu'Air Canada a annulé récemment.

Roger Landry, éditeur de *La Presse*, affirme que «nous ne faisons pas œuvre de charité». «Est-ce qu'Air Canada offre ses places gratuitement?», a demandé M. Landry pour illustrer l'absurdité de donner son journal.

Il déplore que LE DEVOIR et le *Globe and Mail* «nous donnent des le-

çons de conscience collective» pendant qu'ils bradent leur produit.

Au *Soleil*, qui a reçu un avis d'annulation le 25 avril, l'éditeur Gilbert Lacasse précise qu'Air Canada achetait en semaine 125 exemplaires, livrés aux dépôts de Québec.

Ce quotidien de Québec faisait un rabais à Air Canada mais jamais à moins de 50% du prix régulier, barre sous laquelle ces exemplaires ne sont plus considérés vendus par l'Audit Bureau de Circulations (ABC). «Comment LE DEVOIR a-t-il les moyens de faire ça?» se demande M. Lacasse. Dans sa réponse du 5 mai à Air Canada, M. Lacasse trouve «inacceptable que vos liaisons régionales de Québec» n'offrent pas *Le Soleil* aux passagers. «Nous vous demandons de reconsidérer cette décision rapidement», écrit-il. L'éditeur du *Journal de Montréal*, Yvon Lamare, rappelle qu'il y a environ un an, Air Canada a fait comprendre qu'il ne voulait pas payer le produit, offert notamment à bord de vols vers le sud.

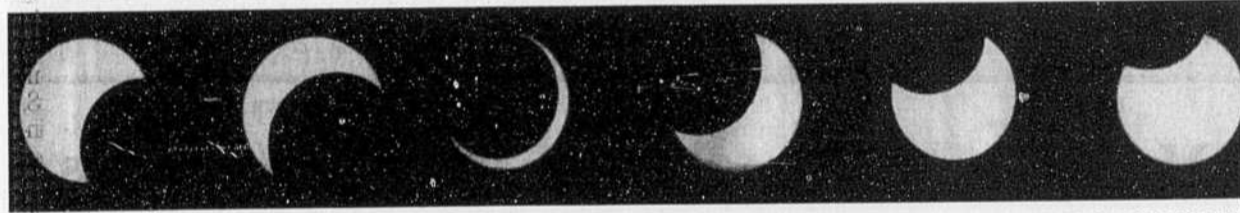


PHOTO JACQUES NADEAU

L'éclipse du DEVOIR...

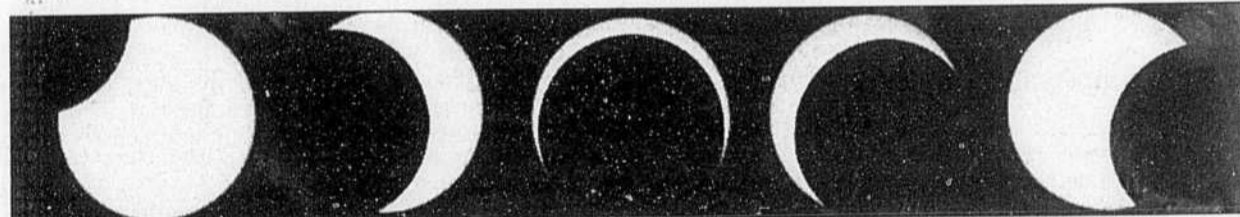


PHOTO LA PRESSE

... et celle de *La Presse*.

Une photo vaut mille mots mais...

LE DEVOIR

Une photo, c'est connu, vaut mille mots, et, généralement, ne ment pas non plus.

Comment expliquer, alors, que des journaux d'une même ville, comme *La Presse* et LE DEVOIR, aient publié dans leur première page d'hier, des photos radicalement différentes de la même éclipse solaire, survenue mardi?

«Quelqu'un avait-il la bonne éclipse, et l'autre pas?»

Que les lecteurs des deux journaux se rassurent, dit Marc Jobin,

astronome au Planétarium de Montréal. Il s'agissait bel et bien de la même éclipse.

LE DEVOIR a publié sa série de photos de l'éclipse en haut de sa première page d'hier dans le sens habituel de la lecture, de gauche à droite.

La Presse, elle, a pris la décision opposée, et a reproduit l'éclipse de la droite vers la gauche, tel que le phénomène apparaissait en observation prolongée.

La lune empiétait à peine sur le soleil, à gauche de la séquence de photos du DEVOIR. Dans l'image de gauche publiée dans *La Presse*, la

lune faisait sa sortie... De leur côté, les quotidiens *Le Soleil*, *The Ottawa Citizen* et le *Toronto Star* ont fait leur propre montage de l'éclipse solaire.

The Ottawa Citizen a montré les images dans la même séquence que *La Presse*, tandis que *Le Soleil* choisissant une méthode apparente à celle du DEVOIR.

À Toronto, l'éclipse était presque annulaire, le Soleil entourant la Lune d'un anneau.

À l'aide d'un filtre, le quotidien *Toronto Star* a présenté à ses lecteurs une séquence multicolore du Soleil masqué par la Lune...

Un institut de recherches sur les populations

PRESSE CANADIENNE

Des spécialistes de six universités s'unissent pour créer l'Institut interuniversitaire de recherches sur les populations (IREP).

L'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université Concordia, l'Université de Sherbrooke et l'Université de Montréal forment cet institut, basé à Chicoutimi, a annoncé son directeur Gérard Bouchard, hier à Montréal, en conférence de presse.

Le nouvel organisme remplace le Centre Sorep, créé en 1984 et qui regroupait déjà quatre de ces universités (UQAC, Laval, McGill et U de M).

Le nombre de chercheurs passera ainsi de 30 à 40 et l'effectif d'ensemble (professionnels, assistants, techniciens, étudiants) atteindra près de 200 personnes, souligne M. Bouchard.

Une quarantaine de projets de recherche seront menés, répartis dans quatre volets: gestion et développement des banques de données, démographie, économie et structures sociales, génétique épidémiologique, dynamiques culturelles. Pour son financement, l'IREP touchera un subside provincial de 1 million \$ étalé sur cinq ans, décidé par la ministre Lucienne Robillard peu avant qu'elle quitte le ministère de l'Éducation.



ROBIC
DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

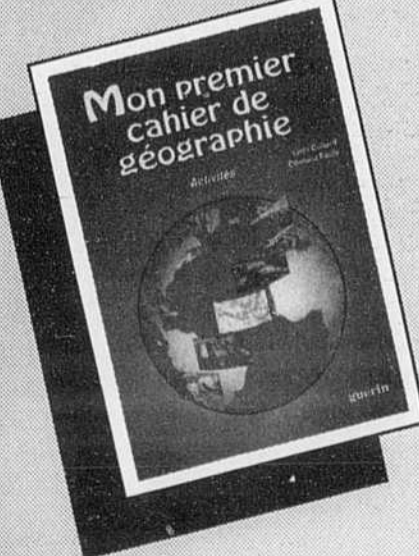
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 842-7874 Tél.: (514) 842-8484

La maîtrise des intangibles

Mon premier cahier de géographie

Yvon Guillard
Edmond Pauly

1^{re} secondaire



4 cahiers de fiches d'activités
ISBN 2-7601-2542-4
(198 p.) 12,10 \$
4 corrigés
ISBN 2-7601-2545-9
(200 p.) 31,30 \$

La géographie est une science qui étudie deux choses: la Terre et son aménagement par les humains. La géographie qui s'intéresse à la Terre elle-même, c'est-à-dire à tous ses éléments naturels, c'est la géographie physique. La géographie physique étudiera donc des phénomènes comme les montagnes ou les climats. Par contre, la géographie qui étudie les aménagements réalisés par les humains, c'est la géographie humaine. Elle s'intéresse aux réalisations des humains dans leur milieu. Elle touche des sujets comme les villes ou l'agriculture.

Danielle Ouimet connaîtra sa sentence cet après-midi

PRESSE CANADIENNE

L'animatrice Danielle Ouimet reconnue récemment coupable de publicité trompeuse devra attendre à cet après-midi pour savoir si elle a réussi à vaincre le juge de la Cour du Québec qu'elle a été suffisamment punie au plan professionnel et personnel en raison de la publicité négative que lui a valu cette affaire. Le juge Rolande Matte qui devait hier prononcer la sentence a manqué de temps pour le faire en raison de la longueur du plaidoyer de Mme Ouimet destiné à obtenir la sentence la plus clémente possible. Le procureur fédéral de la Couronne a réclamé l'imposition d'une amende d'au moins 15 000 \$ tandis que l'avo-

cate de Mme Ouimet a demandé l'absolution complète. Le 13 avril dernier, Danielle Ouimet, âgée de 47 ans, a été reconnue coupable sous 22 des 44 chefs d'accusation de publicité trompeuse portés contre elle pour sa participation à la promotion d'une crème contre les rides appelée Supraderm. Les publicités parues dans plusieurs journaux en 1990 laissaient entendre que le produit faisait disparaître définitivement les rides. Une citation de Mme Ouimet affirmait que la crème était le secret de son visage jeune et sans rides depuis près de dix ans alors que la preuve a révélé que le produit n'avait été mis en vente que pendant quelques mois.

guérin

Montréal Toronto

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada

Tél.: (514) 842-3481
Téléc.: (514) 842-4923

LE DEVOIR

POLITIQUE

Mario Dumont à la relève d'Allaire

L'ADQ aura des candidats régionaux

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

«L'Action démocratique du Québec (ADQ) entend utiliser la prochaine élection comme un tremplin pour passer son message et concentrera ses efforts sur l'élection de candidats dans certains comtés.»

C'est ce qu'a fait savoir M. Mario Dumont, hier, en prenant la direction de l'ADQ, dont le chef fondateur, M. Jean Allaire, a dû démissionner pour des raisons de santé, il y a deux semaines.

Agé de 24 ans, M. Dumont, ancien président de la Commission jeunesse du PLQ, était à ce jour, pour sa part, président du jeune parti, fondé il y a deux mois à peine. M. Moncef Guitouni lui succède à ce poste.

Rencontrant la presse parlementaire, le nouveau chef du parti, qui tente de s'imposer comme la troisième voie entre le PLQ et le PQ, a abandonné le projet de faire la lutte dans les 125 comtés. Il songe plutôt à présenter des candidats dans des comtés clés de toutes les régions du Québec, au total une quinzaine. «Compte tenu de la situation actuelle, dit-il, nous préférons nous concentrer sur certaines circonscriptions, afin de raffermir notre base organisationnelle et ainsi être mieux préparés en vue du prochain rendez-vous référendaire et des élections qui se tiendront par la suite.»

«La prochaine élection n'est pas la raison d'être de l'ADQ, explique le jeune chef. Notre parti doit vivre pour faire avancer ses idées. Le peu de perspectives d'avenir pour les jeunes du Québec, de même que la détermination de nos militants à se battre, nous ont poussés à poursuivre le travail malgré le départ de notre chef. C'est dans cet esprit, et pour que la voix de ma génération soit entendue, que j'accepte d'occuper ce poste jusqu'à une course au leadership.»

M. Dumont estime que l'ADQ doit faire la lutte parce que son message de «redressement» du Québec ne sera pas entendu si une autre voix que celle de MM. Johnson et Parizeau ne s'élève pas durant la campagne électorale. Il reconnaît qu'il est bien jeune pour assumer une tâche aussi énorme, mais il raille l'expérience des deux autres chefs. «Ils ont été à la tête du Trésor québécois, et voyez dans quel pétrin ils nous ont plongés, celui du déficit et de l'endettement record. Ce sont des gladiateurs des années 60 qui font des combats de cette décennie-ci.»

Quant à lui, il veut bâtir l'avenir avec des gens sérieux, qui ont en tête «le Québec d'abord». Ce sera le slogan électoral de l'ADQ, le même, doit-on rap-

pelez, que celui de M. Daniel Johnson père, qui, à la tête de l'Union nationale, a battu les libéraux de M. Jean Lesage, en juin 1966. M. Dumont a déjà annoncé qu'il serait lui-même candidat, probablement dans le comté montréalais d'Anjou. Mais il reconnaît que «les circonstances ne sont pas idéales» et que le départ de M. Allaire le force à revoir des décisions personnelles. Il assumera l'intérim au moins jusqu'aux élections.

Le jeune chef politique confie que son parti se dirige vers les 20 000 membres et qu'il vit «selon ses moyens», dans des locaux modestes, avec l'aide de nombreux bénévoles. Quant au financement, bien sûr, ce n'est pas le pactole des vieux partis, mais on pense avoir «au minimum un demi-million» pour faire campagne dans une quinzaine de comtés. Mais le nombre d'élus n'est pas une obsession, dit M. Dumont.

Les chances sont excellentes dans certains comtés, dont Argenteuil, dit-il. Selon un sondage interne, le candidat Hubert Meilleur, maire de Mirabel et préfet de la MRC du même nom, aurait une légère avance sur le péquiste; quant au libéral, il serait troisième. C'est le comté que le ministre Claude Ryan s'appête à quitter.

Quant aux sondages qui lui accordent entre 3% et 5% des suffrages, M. Dumont dit que son parti «ne fait pas une obsession du nombre de députés»; mais il a le goût de se battre pour offrir un programme, des idées et des personnes de grande valeur pour les défendre. Ce n'est pas une affaire de quatre à cinq mois, dit-il, mais de quatre à cinq ans. Après l'élection, quoi qu'il arrive, l'ADQ aura la chance de prendre sa place sur l'échiquier politique, fait valoir M. Dumont.

«À l'heure actuelle, nous avons la conviction que seule l'ADQ peut véhiculer cette vision d'un Québec nouveau, uni, moderne et solide économiquement. Dans cette période où l'électoratisme semble élevé au rang d'une religion, seule l'ADQ a le courage de proposer des choix difficiles et des avenues audacieuses qui pourront refaire du Québec une société de bâtisseurs comme cela a toujours été notre marque de commerce. En somme, notre parti veut s'accrocher à des valeurs fondamentales et mobiliser les énergies et les idées de tous les Québécois de bonne volonté autour d'une pensée simple: renforcer le Québec.»

M. Dumont évoque «ce rêve d'un Québec qui a ses pouvoirs, qui est maître de sa destinée... d'un Québec qui prépare à ses enfants de toutes origines un avenir digne de ce nom.»

L'ADQ est issu des tenants du rapport Allaire, re-

jeté par les libéraux en août 1992, dans la foulée de l'entente constitutionnelle de Charlottetown et du référendum qui a suivi. MM. Allaire, Dumont et autres libéraux ont fait campagne pour le Non, créé un groupe de réflexion qui, il y a deux mois, s'est transformé en parti politique. Le chef fondateur a subi une crise cardiaque et a dû quitter précipitamment, il y a 15 jours.



Mario Dumont

PHOTO ARCHIVES

L'Assemblée nationale adopte le projet de loi 116

Québec déplaçonne la durée des conventions collectives

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

L'Assemblée nationale a adopté hier midi, sur division, le projet de loi 116 qui, notamment, déplaçonne la durée des conventions collectives.

Cette loi constitue un assouplissement du Code du travail et répond à un besoin du milieu du travail pour mieux faire face aux défis d'une économie de plus en plus ouverte, fait valoir le ministre de l'Emploi, M. Serge Marcil.

Mais l'opposition péquiste, tout comme les centrales syndicales, est contre le projet devenu loi. «Il s'agit là d'une solution trop radicale qui va au-delà des besoins qui se sont manifestés ces dernières années, s'insurge le député péquiste de Laval-des-Rapides, M. Serge Ménard, et cette solution risque de créer une situation pire que la situation actuelle.»

Le ministre Marcil estime au contraire que le déplaçonnement favorise la responsabilité des partenaires et leur permet de négocier un contrat collectif d'une durée correspondant à leurs besoins, sans autre contrainte qu'un minimum d'une année. De plus, la Loi 116 fait disparaître des dispositions tracassières pour les parties, aussi bien patronale que syndicale, en ce qui concerne le maraudage, par exemple.

D'autre part, tel que modifié, le Code du travail tient compte des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la loi et favorise l'efficacité des organismes chargés d'appliquer le Code, tel le Bureau et le Tribunal du travail.

M. Marcil fait valoir que le Code continue d'être la loi générale d'encadrement des rapports collectifs

du travail au Québec. Conscient des inquiétudes des signataires de conventions de plus de trois ans, le ministre a fait adopter une disposition qui a pour effet de valider la durée de ces conventions. Et il continuera d'être, dit-il, à l'affût de tout changement et à l'écoute des partenaires, dans le but d'améliorer le Code au besoin. Ainsi, une clause dite crépusculaire prévoit qu'au plus tard au printemps de l'an 2000 l'Assemblée devra évaluer l'impact des effets de la Loi 116.

L'opposition convient qu'il y avait lieu de donner une sécurité juridique aux récentes conventions d'une durée plus longue que les trois ans réglementaires. Mais la solution «simpliste» mise au point par le gouvernement risque de compromettre la paix sociale. Par exemple, la durée même des futures conventions va devenir un objet de litige; les syndicats de boutique auront un terrain fertile; les patrons seront en position de force en cas de crise économique; et l'inflation risque de ne pas être prise en compte, s'inquiète le député péquiste Serge Ménard.

Le PQ reconnaît que le Québec a un régime particulier et que des problèmes se posent. Mais il fallait trouver des solutions originales à un régime original, ce que le gouvernement a négligé de faire, estime le critique. Il a aussi fait valoir l'opposition farouche des centrales, dont la CSN qui, hier même, a orchestré une manifestation contre la Loi 116, à Montréal.

En conclusion, le ministre reconnaît que quelques articles peuvent poser problème quant à la durée de la première convention et quant au maraudage, mais il fait confiance aux parties et, dans six ans, l'ensemble législatif sera revu, corrigé et amélioré au besoin.

Le Québec et les télécommunications

Ottawa toujours prêt à discuter

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Fort d'un jugement de la Cour suprême établissant sa compétence exclusive en matière de télécommunications, le gouvernement fédéral reste quand même disposé à discuter avec le Québec d'une délégation de certains «champs d'action» dans le domaine.

«C'est une question où notre critère en est un d'efficacité: quelle que soit la juridiction, le gouvernement qui peut livrer les services avec le plus d'efficacité est celui qui devrait les livrer. Ma porte est toujours ouverte, ça me fera grand plaisir de parler à Mme (Liza) Frulla et de voir sur quoi on peut s'entendre», a déclaré hier le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Marcel Massé.

L'intervention de M. Massé faisait suite à la publication d'une lettre expédiée à Ottawa par Mme Frulla, ministre de la Culture et des Communications du Québec, dans laquelle celle-ci réclame le transfert de certains pouvoirs réglementaires dans le secteur des télécommunications.

Le ministre y écrit qu'il ne saurait être question pour le Québec de faire le constat d'une compétence fédérale exclusive» et que «la situation que nous vivons présentement met en lumière, de façon brutale, l'inadéquation du cadre constitutionnel en matière de communications.»

Fin avril, la Cour suprême statuait en faveur de la compagnie Téléphone Guévrement dans la cause l'opposant à la Régie des communications du Québec et établissait que les télécommunications étaient du strict ressort d'Ottawa. Au lendemain du jugement, sous des accusations d'abdication, Mme Frulla avait promis un transfert de compétences rapide mais, d'évidence, le ton a changé depuis.

Aux Communes hier, le Bloc québécois a profité de l'occasion pour soupçonner le fédéral de vouloir «s'asseoir sur sa compétence pour n'échanger avec le gouvernement du Québec que sur des détails sans conséquence, alors qu'il sait très bien que ce qui est en cause, c'est tout le développement culturel du Québec», selon les termes du député Michel Gauthier.

Le BQ soupçonne le fédéral de vouloir «s'asseoir sur sa compétence...»

M. Gauthier a reconnu que le jugement du plus haut tribunal au pays concernait avant tout la téléphonie, mais il a ajouté que l'ensemble des champs d'activité relatifs aux communications était «implicitement» sous contrôle fédéral. Or «il nous apparaît que ce sont des outils essentiels» pour le Québec.

Le fait que le Québec ne contrôle pas ses outils de communication et ne supervise pas, par exemple, la radio et la télévision, «ça m'apparaît extrêmement dangereux», a dit M. Gauthier lors d'un point de presse. C'est pourquoi il a demandé au ministre Massé de «donner suite à la requête du Québec» et de déléguer des pouvoirs du CRIC à la Régie des télécommunications québécoise.

De son côté, le ministre a reproché à son vis-à-vis de «charrier un peu» en en ratissant aussi large et en évoquant la totalité du développement culturel au Québec.

«La décision de la Cour suprême est sur un point bien précis. Dans le passé, dans le domaine des communications, on a eu des accords et on s'est partagé des responsabilités. Je pense qu'il n'y a aucun doute que la culture au Québec ne court pas de danger à cause de ce jugement», a-t-il commenté.

M. Massé a précisé que, dans ce domaine comme dans bien d'autres — il a évoqué la formation de la main-d'œuvre —, «nous et le Québec allons être obligés de continuer à nous consulter comme on l'a fait dans le passé.»

Délits sexuels

Bientôt des tests de dépistage du sida

Ottawa (PC) — Les personnes reconnues coupables de délits sexuels pourraient bientôt être forcées de subir des tests de dépistage du sida, a affirmé hier le ministre de la Justice Allan Rock.

«J'envisage de rendre de tels tests obligatoires», a déclaré mercredi M. Rock aux Communes.

C'est la première fois qu'il indique que le gouvernement forcera peut-être les personnes coupables de viol ou d'agression sexuelle à subir de tels tests. A l'extérieur de la Chambre, le ministre a dit que l'idée pourrait aussi s'appliquer dans le cas de personnes coupables d'inceste ou de délits sexuels impliquant des enfants. «Le principe serait le même. Les conséquences sont d'ailleurs les mêmes.» La semaine dernière, M. Rock avait évoqué la possibilité de problèmes constitutionnels avec le fait de forcer des personnes qui seraient soupçonnées — mais non reconnues coupables — de subir ce genre de test. Il a répété hier ces remarques au sujet des suspects.

Mais il a ajouté que le gouvernement envisage de rendre obligatoires les tests pour ceux qui ont en fait été reconnus coupables par les tribunaux, «ne serait-ce que pour la tranquillité de gens comme Margot B.»

Le transport adapté à bout de financement

LE DEVOIR

L'organisme représentant les regroupements des usagers du transport adapté du Québec (ARUTAQ) peine à obtenir le financement de Québec.

En attente depuis deux ans, l'ARUTAQ a blâmé hier la lenteur du ministère des Transports à étudier son dossier.

L'an dernier, l'organisme n'a pu compter que sur 10 000 dollars de ce ministère.

«On veut une reconnaissance, on ne peut vivre dans l'instabilité à long terme», a fait valoir M. Thierry Goetghebeur, coordonnateur à l'ARUTAQ. L'organisme, qui représente les 40 000 usagers du transport adapté au Québec, reçoit 42 000\$ par an de l'Office des personnes handicapées du Québec.

L'ARUTAQ souhaiterait obtenir 40 000 dollars du ministère des Transports et 60 000\$ pour les regroupements régionaux membres de cet organisme provincial.

AVIS PUBLICS

A: MADAME SELINA ÉTIENNE, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «Poste d'essence de Kanesatake Enr», 1510D, Ste-Philomène, Oka, Québec.

N° du certificat d'enregistrement (Taxe sur le carburant): 1011607132-CA-0001

N° du certificat d'inscription (TVQ): 1011607132-TQ-0001

PRENEZ AVIS qu'à compter de la signification du présent avis par voie de publication dans le journal, le ministre du Revenu du Québec, en vertu des dispositions prévues au paragraphe 17.5 d) de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), révoque votre certificat d'inscription puisque vous n'avez pas fourni, en temps requis, le cautionnement demandé suivant les dispositions prévues au paragraphe 17.3 d) de la Loi sur le ministère du Revenu.

PAR CONSÉQUENT, vous devez fermer immédiatement votre établissement et cesser les activités à l'égard desquelles le certificat d'inscription était requis.

Le présent avis vaut signification conformément à l'ordonnance rendue le 11 mai 1994 suivant les dispositions prévues à l'article 17.9 de la Loi sur le ministère du Revenu.

Le ministre du Revenu du Québec

À Québec

Stationnement confirmé pour Imax

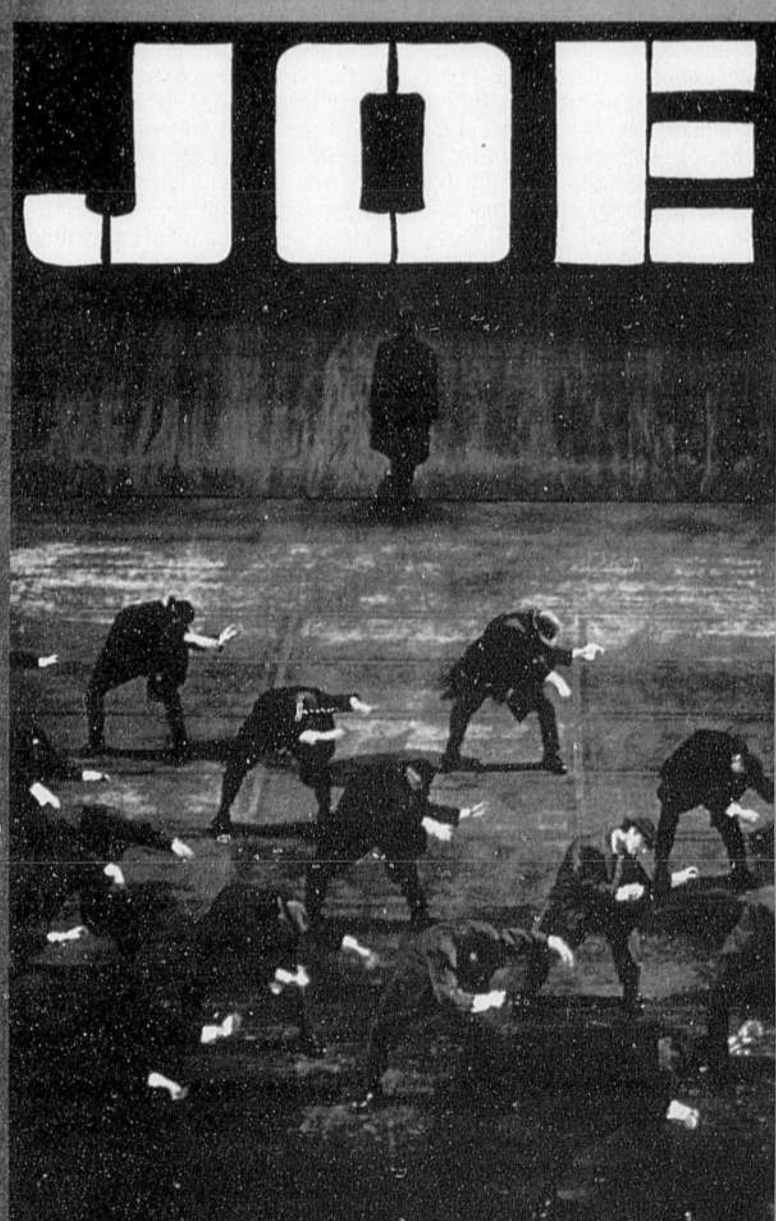
LE DEVOIR

Tel que le laissait prévoir un article paru dans nos pages la semaine dernière, la Ville de Québec a confirmé, hier, qu'elle prévoyait procéder à la construction d'un stationnement étagé de 350 places dans le terrain voisin du futur cinéma Imax du Vieux-Port de Québec.

Le stationnement, construit au coût de cinq millions\$, serait géré par une société mixte créée par les promoteurs d'Imax et la Société municipale d'habitation et de développement urbain de Québec, et le projet comprendrait l'aménagement d'un espace vert auprès de l'édifice de la douane.

Tous les obstacles sont apparemment levés dans le dossier, qui aura toutefois à passer l'étape de la consultation publique le 21 juin prochain.

LA FONDATION JEAN-PIERRE PERREAULT
A LE PLAISIR DE VOUS INVITER À ASSISTER AU SPECTACLE



LE VENDREDI 10 JUIN 1994 À 20 HEURES

Théâtre Maisonneuve
Place des Arts

Billets en vente à la PdA / 514 842 2112
et Réseau Admission / 514 790 1245
ou 1 800 361 4595. Frais de service.

Faites parvenir le coupon-réponse avant le 17 mai à:

Concours «Joe»
Fondation Jean-Pierre Perreault
2022, rue Sherbrooke est,
Montréal, Québec, H2K 1B9

NOM:

ADRESSE:

VILLE:

TÉLÉPHONE: CODE POSTAL:

Le tirage aura lieu le mercredi 18 mai 1994.
50 gagnants recevront par la poste une paire de billets.
La valeur totale des prix est de 2,200 \$.

Fac-similés faits à la main acceptés.
Règlements du concours disponibles à la Fondation
Jean-Pierre Perreault.

LE DEVOIR

SEMAINE DE L'INFIRMIÈRE
DU 9 AU 13 MAI 1994

L'infirmière fait toute la différence

Elle est au cœur d'un système de santé de plus en plus complexe, au cœur de la distribution de soins de plus en plus spécialisés. Chaque jour, grâce à son expertise professionnelle, elle relève de nouveaux défis.

Lorsque vous avez besoin de soins ou de conseils de santé, l'infirmière fait toute la différence.

À l'occasion de la Semaine de l'infirmière, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec rend hommage à ses 65 000 membres.

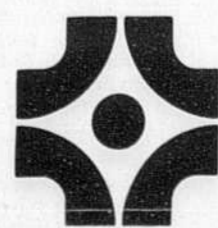
ALLÔ SANTÉ

Une équipe spéciale d'infirmières est à votre disposition en ce 12 mai, Journée internationale de l'infirmière, pour répondre à vos questions sur vos besoins de santé.

Appelez sans frais, de 8 h à 17 h :

Montréal :
982-6583

Ailleurs au Québec :
1-800-363-7249



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

Suite des avis des pages A2 et A4

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 200-02-001643-917. LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, PARTIE DEMANDERESSE, -VS- RAYMOND JI FOISY, PARTIE DÉFENDUESSE.

AVIS LÉgal. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice.

micro-onde Samsung; 1 réfrigérateur; 1 récepteur amfm et lecteur de cassettes de marque Emerson; 2 fauteuils de culture; 4 chaises noires; 1 lit de bronze RIVA SUN.

Joliette BÉLANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235, Joliette ce 4 mai 1994.

Bas L'Assomption Sud & L'Assomption. Les dits biens consistent en: 1) plus droit acquis; 1) Microcoulleur Panasonic 26" environ; 1 système de son ONKIO avec accessoires; 1 fur micro-onde Philips.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, NO. 540-02-000211-948. RACAN INDUSTRIES INC., Partie demanderesse, -vs- CHEMISCO INC., Partie défenderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-12-217450-943. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT LE GREFFIER ADJOINT BENOIT SAUVAGE.

COUR DU QUÉBEC, chambre civile DIVISION DES PETITES CRÉANCES. Il est ordonné à la partie intimée ÉCOLE DE CONDUITE CONTRÔLÉ INC. de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Avis public Ville de Montréal. Service du greffe. Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisé (9387). Dérogation à l'interdiction de convertir.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. Dans l'affaire de la faillite de No de cour: 505-11-000213-947.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-27-000507-936. PERCEPTEUR DES AMENDES, PERCEPTEUR DES AMENDES, PERCEPTEUR DES AMENDES.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-27-000507-936. PERCEPTEUR DES AMENDES, PERCEPTEUR DES AMENDES, PERCEPTEUR DES AMENDES.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de faillite de: MODE BELTRA INC. 280 Fort St-Louis, Suite 18 Boucherville, Qué. J4B 1S1.

Société d'énergie de la Baie James. PROJET LA 1 APPEL D'OFFRES N° 1LA-620-4-04 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE CORRECTION DES SITES À LA 1 (TERRASSEMENT, SCARIFICATION ET NETTOYAGE DES SITES).

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ. Langelier, de même que tous les terrains adjacents à cette emprise; 3° prévoir que tout règlement des Villes d'Anjou, de Montréal-Est et de Montréal-Nord s'adresseront au Parlement du Québec.

AVIS PUBLIC DE TERMINAISON D'UN RÉGIME DE RENTES. Par la présente, avis est donné que le régime de rentes des employés de Les Messageries de Presse Internationale Inc. est terminé.

LA MÉTÉO. Prévision à long terme pour Montréal. Aujourd'hui, Ce soir, Vendredi, Samedi, Dimanche. max 15, min 4, max 15, 6/18, 7/21.

MOTS CROISÉS. 1. Résultat du désordre. — Épée. 2. Vallée envahie par la mer. — Nuer.

Ville de Montréal. Aliénation de biens immobiliers ou autres. AVIS PUBLIC est donné que la Ville de Montréal a aliéné, au cours du mois d'avril 1994, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, en faveur des personnes, compagnies ou organismes ci-après mentionnés.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ART. 102) DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: JACQUES BOYER, sans emploi, résidant au 242, avenue St-Charles, Dorion, Québec et antérieurement faisant des affaires sous le nom Dépanneur Chez Jos Enr. au 240-246, St-Charles, Dorion, Québec.

Prévision à long terme pour Québec. Aujourd'hui, Ce soir, Vendredi, Samedi, Dimanche. max 11, min 3, max 15, 2/18, 4/18. Prévision à long terme pour Ottawa. Aujourd'hui, Ce soir, Vendredi, Samedi, Dimanche. max 15, min 4, max 15, 4/18, 6/19.

LE DEVOIR

LE MONDE

PERSPECTIVES

L'Italie qui inquiète

L'Europe perplexe face à Rome

Le magnat de la presse Silvio Berlusconi a prêté serment hier en tant que président du Conseil italien. Après avoir promis de respecter la Constitution, il a déclaré que les 5 membres de l'Alliance nationale nommés à son conseil des ministres «n'ont rien à voir avec le fascisme». La semaine dernière, une controverse avait justement éclaté au Parlement européen sur l'inclusion de néofascistes dans le gouvernement de Rome. Hier encore, la responsable du SPD allemand pour les questions européennes a déclaré que la nomination des ministres d'extrême droite est «une honte» pour l'Italie et pour l'Europe. Tel n'est pas l'avis du président du Front national français, Jean-Marie Le Pen, qui a estimé hier que la présence de ministres de l'Alliance nationale prouve que l'Italie était un pays plus démocratique que la France.

LE MONDE

En rendant publique, à quelques heures de l'annonce de la composition du gouvernement, la lettre par laquelle il appelait M. Berlusconi au respect des grands principes et des traités internationaux, le président de la République italienne, Oscar Luigi Scalfaro, a légitimé les inquiétudes exprimées ces dernières semaines par les partenaires européens de l'Italie.

Ces inquiétudes ne tenaient pas seulement à la perspective de voir arriver dans les rangs du gouvernement des ministres appartenant à un mouvement dont les dirigeants se réclament de l'héritage de Mussolini. François Mitterrand, en rappelant son respect pour les choix démocratiques du peuple italien, a relativisé mardi soir, pour ce qui le concerne, cette crainte.

«Je ne pense pas, a-t-il dit, que ce soit ce parti [le MSI] qui puisse déterminer la politique italienne». Mais au-delà du symbole désastreux que constitue le retour de ce courant dans le gouvernement d'un pays d'Europe occidentale la composition de cette équipe conduit à s'interroger sur ce que sera la politique européenne de l'Italie berlusconienne.

Certes, M. Berlusconi a pris soin de ne pas choisir, à la tête de la diplomatie, un ministre néofasciste. Pour autant, les choix politiques d'Antonio Martino, nouveau ministre des affaires étrangères, ne le situent guère dans la filiation des dirigeants italiens de l'après-guerre, qui comptèrent parmi les pères fondateurs de l'Europe. Réputé ultra-libéral, critique à l'égard de la monnaie unique et, plus généralement, méfiant à l'égard de la construction européenne, il risque de compliquer un peu plus le chemin déjà difficile de l'Union européenne.

La nomination de M. Martino aux affaires étrangères trouve son pendant dans le choix, aux ministères de l'intérieur et à celui des réformes institutionnelles, de deux hommes de la Ligue du Nord. Cette formation poursuit l'idée d'un fédéralisme italien qui, en caricaturant à peine, laisserait le Sud de l'Italie se débrouiller avec ses propres problèmes, tandis que les «riches» du Nord resteraient entre eux. Or l'Europe met un point d'honneur à multiplier les instruments — fonds structurels, fonds de cohésion du traité de Maastricht — pour résorber, autant que faire se peut, les inégalités régionales au sein de l'Union.

Enfin, la nouvelle Italie devrait offrir l'exemple, inédit en Europe, d'un pays géré comme une entreprise. Là encore, les choix de M. Berlusconi inquiètent. Certes, ce n'est pas un ministre issu de Forza Italia qui aura la responsabilité de l'information et de l'attribution des concessions aux télévisions. Mais deux dirigeants de Fininvest, le holding de M. Berlusconi, deviennent ministres, et il aura fallu l'intervention du président de la République pour que le président du conseil renonce à nommer son propre avocat au ministère de la Justice!

La constitution du gouvernement en Afrique du Sud

L'Inkatha dit oui

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Johannesburg — La grande fête de son investiture terminée, le nouveau président sud-africain, Nelson Mandela, s'est attelé hier à mettre la dernière main à son gouvernement d'unité nationale qui va diriger le pays durant cinq ans.

Si les ministères stratégiques de la Défense et de la Sécurité ont été confiés à des membres de l'ANC, le principal rival noir de Nelson Mandela, le chef zoulou Mangosuthu Buthelezi s'est vu attribuer, lui, le portefeuille des Affaires intérieures.

Parmi les 27 ministres du gouvernement d'union nationale qui ont prêté serment mercredi à Pretoria, figurent 17 membres de l'ANC, six du Parti national (NP) et trois de l'Inkatha, parti zoulou dont les affrontements depuis 1990 avec l'ANC ont fait une quinzaine de milliers de morts dans le pays.

Outre Buthelezi, il s'agit de Ben Ngubane, ministre des Arts, de la Culture, des Sciences et de la Technologie, et Siphosizwe Mzimela, ministre des Services correctionnels.

Nelson Mandela a désigné par ailleurs sa femme Winnie, dont il est séparé depuis avril 1992, au poste de vice-ministre des Arts, de la Culture, des Sciences et de la Technologie.

La désignation de Winnie a surpris bien qu'elle ait conservé de solides soutiens chez les radicaux du mouvement de jeunesse de l'ANC et de la Ligue des femmes qu'elle dirige. Convaincue par la justice de séquestration et complétement dévouée de fait sur des jeunes gens, elle avait été ouvertement ignorée lundi par son mari lors de la première session du nouveau parlement qui l'avait portée à la présidence.

Le gouvernement formé, le premier conseil des ministres se tiendra à Union Buildings où M. Mandela a prêté serment mardi devant les représentants de 160 pays et des dizaines de milliers de Sud-Africains en liesse.

Une de ses premières mesures devra être de s'entendre sur une amnistie générale, puis de mettre en route le programme de reconstruction et de développement de 39 milliards de rands (15 milliards de dollars canadiens) sur lequel l'ANC s'est engagé.

Mouvements de population croisés au Rwanda

Le FPR avance, l'exode continue

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Nairobi — La progression des rebelles et les bombardements qu'ils ont déclenchés ont semé hier la panique parmi la population de la capitale rwandaise Kigali, poussant bon nombre de personnes liées au gouvernement provisoire à faire leurs bagages et à préparer leur fuite.

Sur place, au nord de Kigali, l'AFP a noté l'avance d'une colonne de recrues du FPR dont certains, nés en Ouganda, ne parlent pas français; cette colonne se trouvait à rebours de files de réfugiés en sens inverse tentant de gagner le nord du Rwanda.

«Le gouvernement semble en plein désarroi et un grand nombre de responsables s'apprentent à quitter le pays avec leurs familles», a déclaré hier à Reuter Abdul Kabia, directeur exécutif de la Mission d'assistance

des Nations unies au Rwanda (MINUAR). Entre-temps à Paris, après un entretien d'une heure avec le premier ministre Edouard Balladur, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, confiait avoir écrit à une quarantaine de chefs d'Etat africains: «J'espère avoir le nombre nécessaire de troupes, ainsi que l'appui des membres du Conseil de sécurité, que ce soit un support logistique ou un support financier.»

Boutros-Ghali espère avoir l'appui des membres du Conseil de sécurité

Mardi, un rapport présenté au Conseil de sécurité recommandait l'envoi d'au moins 5500 casques bleus au Rwanda.

La majeure partie du centre-ville de Kigali est toujours aux mains des forces gouvernementales, mais les combattants du FPR cherchent à les encercler et à leur couper toute possibilité de fuite en direction du sud et de la frontière avec le Burundi. «Le FPR bombarde non seulement les objectifs mili-

taires, mais aussi les cibles civiles. Tout le monde ou presque ici se cache dans les habitations», a déclaré un habitant.

Rares sont ceux qui s'aventurent encore dans les rues de la ville, hormis des jeunes, avec des armes à feu, qui aident l'armée à contrôler les barrières routières et à ériger des fortifications. Une folie meurtrière s'est emparée du Rwanda depuis que son président, Juvénal Habyarimana, et son homologue burundais ont été tués dans un tir de roquette contre leur avion le 6 avril. Depuis, on estime à au moins 200 000 le nombre de personnes massacrées dans les luttes entre factions.

De très nombreuses victimes appartiennent à l'ethnie tutsie, et de nombreux membres de l'ethnie (hutu) du défunt président, ont également été massacrés.

Au Rwanda, Joseph Nzirurera, secrétaire général du parti du président assassiné, a estimé que l'envoi de Casques bleus ne serait acceptable que si ces derniers restaient véritablement neutres.

La nomination d'Émile Jonassaint en Haïti

Un nouveau «président» dénoncé de toutes parts

Port-au-Prince (AFP) — Le président de la Cour de Cassation a prêté serment hier à Port-au-Prince comme nouveau président provisoire de la République d'Haïti et sa nomination a aussitôt été condamnée par les États-Unis et les Nations unies.

L'investiture de M. Émile Jonassaint, 81 ans, illustre la détermination des militaires haïtiens alors que l'ONU a menacé d'instaurer le 21 mai un embargo commercial total de Haïti s'ils ne quittent pas le pouvoir et que le président Clinton a évoqué récemment la possibilité d'une intervention militaire américaine.

La prestation de serment de M. Jonassaint est intervenue en présence de militaires et sous les applaudissements de plusieurs centaines de personnes réunies à l'intérieur et à l'extérieur du palais législatif de Port-au-Prince.

Le porte-parole du Département d'Etat américain Michael McCurry a souligné que cette désignation était «absolument illégitime». Elle «ne change rien, ni dans un sens ni dans un autre, à la détermination» de Washington d'obtenir le départ du pouvoir des militaires haïtiens et la restauration de la démocratie, a-t-il dit.

Les quatre pays du groupe dit des «amis d'Haïti» (États-Unis, France, Canada, Venezuela) ont préparé un projet de déclaration pour le Conseil de sécurité de l'ONU, qualifiant d'illégal la désignation de M. Jonassaint. Des diplomates siégeant au Conseil de sécurité de l'ONU ont qualifié de «provocation» et de «nouveau putsch dans le putsch» la nomination de M. Jonassaint. Le Conseil s'apprentait à condamner cet acte illégal et à affirmer que toutes les décisions de M. Jonassaint seraient considérées comme nulles et non avenues.

M. Jonassaint est originaire du nord-ouest d'Haïti, région agricole pauvre et semi-désertique. De 1946 à 1950, il a servi en qualité de commissaire du gouvernement (procureur de la République), avant d'être élu en 1950 plus jeune sénateur du pays.

Après la chute de la dictature des Duvalier en 1986, il est devenu en 1987 président de l'assemblée constituante haïtienne. En 1990, il a été nommé conseiller d'Etat avant de devenir en octobre 1991 président de la cour de cassation.

Boris Eltsine à Bonn

«La Russie fait partie de l'Europe»

Bonn (Reuter) — Dès son arrivée à Bonn hier pour une visite de trois jours en Allemagne, le président Boris Eltsine a revendiqué haut et fort une place de choix pour la Russie dans les affaires européennes.

Peu après avoir donné une chaleureuse accolade au chancelier Kohl, qu'il a appelé «mon ami Helmut», le chef du Kremlin l'a mis en garde contre la tentation de tourner le dos à la Russie une fois le dernier soldat russe parti d'Allemagne, le 31 août prochain.

A cette date, l'Allemagne assumera la présidence tournante de l'Union européenne et Eltsine a fait comprendre à Kohl qu'il comptait sur sa présidence pour que la Russie se fasse une place au soleil de l'Europe.

«La Russie est un pays européen. Ne l'oubliez pas», a-t-il déclaré à Kohl en faisant valoir avec un sens politique consommé que son opposition nationaliste «prétend que l'Allemagne se détournerait complètement de la Russie (après le retrait) et ne l'aidera plus dans ses réformes».

«Mais je crois Helmut Kohl. Je crois en sa dignité morale, en son honnêteté, en son sens de l'Etat et en son immense expérience politique», a affirmé le chef de l'Etat russe.

L'Allemagne a nourri jusqu'à présent la crainte que la présence militaire russe sur son territoire puisse servir un jour de moyen de pression politique aux mains d'un éventuel régime nationaliste à Moscou.

A l'inverse, la Russie redoute que, une fois ses soldats partis, le désir allemand de l'aider économiquement, déjà ému par ses échecs, soit encore un peu plus entamé.

La Russie considère l'Allemagne comme l'un des meilleurs avocats potentiels de son intégration dans les instances commerciales et financières européennes d'où elle s'estime, en raison de son poids, injustement exclue.

Le chancelier allemand et le président russe devraient avoir aussi des discussions agitées sur les relations de la Russie avec l'OTAN.

Bonjour la police

Les Palestiniens de Gaza accueillent leurs miliciens avec enthousiasme

Deir al-Balah (bande de Gaza) (AFP) — La première station de police palestinienne a été assignée joyeusement, hier, par des milliers d'habitants de la bande de Gaza, venus célébrer la «libération» de Deir al-Balah. Nombreux sont ceux, parmi l'immense foule massée à l'extérieur de l'ancien siège de l'administration militaire, qui tentent désespérément d'avoir des nouvelles de leurs proches qui pourraient être parmi le premier contingent de 160 policiers arrivés à l'aube dans la ville.

«Nous retrouvons nos familles»

«Aujourd'hui, nous retrouvons la population», souligne le chef adjoint de la caserne, le colonel Zaki Abed Rabbo, rentré pendant la nuit dans la bande de Gaza qu'il avait quittée en 1966, un an avant l'occupation israélienne. «C'est un jour de fête après 30 ans et cela va durer longtemps. Je n'ai jamais vu cela. Nous retrouvons nos familles», ajoute ce homme de 48 ans, qui tente de se libérer des embrassades et des pleurs d'une vieille tante.

Le colonel Abed Rabbo estime qu'il faudra une semaine à ses 160 hommes pour commencer à être totalement opérationnels. «Je cherche mon frère que je n'ai pas vu depuis 20 ans», crie une grosse femme en-

gouée dans une robe palestinienne traditionnelle, qui essaie de se frayer un chemin parmi les gardes armés.

Quelques heures plus tôt, l'armée israélienne avait quitté complètement la ville et le camp de réfugiés de Deir al-Balah, dans la bande de Gaza. Il s'agit de la première localité totalement abandonnée par les soldats à la suite de l'accord sur l'autonomie signé au Caire. Les 160 premiers policiers palestiniens, armés de fusil d'assaut kalachnikov, qui ont pénétré dans la bande de Gaza aux premières heures du jour, ont reçu un accueil chaleureux de la part de la population.

Selon le ministre israélien de l'Environnement, Yossi Sarid, les Palestiniens auront le contrôle de la bande de Gaza et de Jéricho dans exactement une semaine. «Les Palestiniens prendront le contrôle de Jéricho et du sud de la bande de Gaza, notamment de Khan Younés et Rafah, d'ici vendredi. Ils seront en charge d'ici mercredi du nord de la bande de Gaza. C'est alors que commencera le test véritable pour les Palestiniens.»

Huit cent policiers palestiniens sont massés depuis dimanche au côté jordanien du pont Allenby qui enjambe le Jourdain, en attendant leur entrée dans la ville.

Au lendemain de leur défaite aux élections municipales britanniques

Les conservateurs se divisent

Toujours sous le coup de la sévère défaite qu'il a enregistrée lors des élections locales, en proie à de nouveaux scandales à caractère sexuel, le Parti conservateur replonge dans les querelles internes à propos de l'Europe. La perspective de nouveaux revers au scrutin européen du 9 juin accentue les incertitudes sur l'avenir du premier ministre John Major.

LAURENT ZECCHINI
LE MONDE

Londres — «Maastricht-bis»? Les acteurs du «drame européen» à l'anglaise n'ont pas besoin de forcer beaucoup leur talent pour retrouver des rôles parfaitement au point: «eurosceptiques» d'un côté, europhiles de l'autre. L'objet de la querelle semble cette fois très académique: quelle position le Royaume-Uni devra-t-il adopter à propos de la monnaie unique, lorsque cette question sera de nouveau posée, lors de la conférence intergouvernementale sur les institutions européennes en 1996 ou... au début du siècle prochain?

Le Parti conservateur se replonge dans des divisions fratricides, au lendemain de l'un des revers électoraux les plus sévères de son histoire. Mais c'est ainsi: il y a, depuis un certain temps chez les Tories, une dynamique de la division qui est sans doute la marque de l'usure du pouvoir. Quinze ans sans alternance, c'est trop long et cela explique notamment la multiplication des «affaires» qui ont éclaboussé depuis un an le parti et le gouvernement conservateur. Le prétexte à cette nouvelle crise intestine à propos de l'Europe est de nouveau la question du référendum.

Les «eurosceptiques», soutenus cette fois par une poignée d'europhiles, demandent au premier ministre de s'engager à organiser une consultation populaire sur la question de la monnaie unique et sur celle, plus vaste, de l'avenir de l'Europe, afin de prévenir ce qu'ils tiennent pour une «dérive» fédérale. Avec plus ou moins d'arrière-pensées, plusieurs «barons» conservateurs affirment en outre que la promesse d'un référendum constitue le seul moyen de pacifier le parti Tory. Norman Lamont, l'ancien chancelier de l'Échiquier qui, avant son départ fracassant du gouvernement en juin 1993, fut l'un des principaux fidèles de John Major, s'est fait le héraut de cette campagne.

Il fait valoir que le nombre des partisans d'un référendum sur l'Europe ne cesse de croître, ce qui est exact: le Parti libéral-démocrate vient de s'y rallier, rejoignant ainsi la plupart des journaux et, à en croire les sondages, la majorité des Britanniques. Soumis, mardi 10 mai, aux Communes, à un feu roulant de questions sur ce sujet, le premier ministre a réaffirmé son «scepticisme à propos des référendums».

Dans sa mise au point, il n'a pas exclu catégoriquement l'option du référendum. Une prudence qui trahit l'inquiétude prévalant dans son entourage: la position de M. Major n'a en effet jamais été aussi fragile. A la lecture de certains commentaires de presse, il serait même aisé de conclure que son sort est déjà scellé.

Chef d'un parti qui ne recueille plus que 27% des suffrages, à égalité avec le Parti libéral-démocrate, cet éternel «petit dernier» de l'échiquier politique, John Major est de facto l'artisan d'une chute de popularité «historique» des Tories. Si la tendance se confirme, les conservateurs pourraient voir le nombre de leurs sièges au Parlement de Strasbourg passer de 32 à une douzaine, à l'occasion des élections européennes. Dans ces conditions, M. Major ne pourra plus éviter l'attaque frontale des prétendants à sa succession.

Mais Major n'a pas dit son dernier mot

Un parlementaire conservateur, John Carlisle, s'est déclaré prêt à se «sacrifier» pour que s'engage officiellement un processus permettant aux véritables candidats de manifester publiquement leurs ambitions. Le règlement interne des Tories prévoit qu'un défi peut être lancé au chef du parti si un dixième des parlementaires, soit 34, signent une pétition en ce sens.

Mais la presse va un peu vite en besogne: John Major n'est jamais aussi combatif que lorsqu'il se sent acculé. Il vient de le confirmer par une déclaration martiale: «Quiconque choisirait de s'engager dans ce combat me trouvera ici, l'attendant de pied ferme.» Ce langage est aussi celui de la raison: la démission du parti Tory est le plus sûr moyen de transformer un revers électoral attendu le 9 juin en déroute politique.

Parce qu'ils ne veulent pas porter une telle responsabilité, les principaux rivaux potentiels de John Major, soit Michael Heseltine, Kenneth Clarke, et Michael Portillo, respectivement ministre de l'Industrie et du Commerce, chancelier de l'Échiquier, et ministre du Trésor, attendent les résultats du scrutin européen, tout en ralliant discrètement leurs partisans et en multipliant les professions de loyauté envers le premier ministre. C'est là un jeu subtil qui ne trompe personne et qui inquiète l'opinion.

Se débarrasser de M. Major moins de quatre ans après le départ forcé du pouvoir de Margaret Thatcher comporte bien des risques pour une formation qui se veut le «parti naturel de gouvernement». Compte tenu du déclin de leur popularité, les conservateurs peuvent-ils s'offrir un tel luxe?

EN BREF

UN SCUD SUR SANAA

Sanaa (Reuter) — Un missile Scud s'est écrasé hier matin à Sanaa, causant la mort de 25 personnes. «Ceux qui prétendent défendre le Yémen ont tiré un Scud ce matin sur un secteur à forte densité de population, tuant 25 hommes, femmes et enfants», a dit Mohammad Attar, premier ministre par intérim, lors d'une conférence de presse. Il s'agit des premières victimes signalées à Sanaa depuis le début de la guerre qui oppose depuis une semaine les forces nordistes et du sudistes du pays. Des habitants ont dit avoir entendu une forte explosion dans la vieille ville du Nord dans la matinée. Le missile est tombé dans la banlieue nord de Sanaa.

L'ARMÉE OCCUPE À BRASILIA

Brasilia (Reuter) — L'armée brésilienne occupait hier les quartiers généraux de la police fédérale à Brasilia et à Sao Paulo pour les protéger contre d'éventuelles exactions de policiers grévistes, a annoncé le ministre de la Justice. La grève, déclenchée pour appuyer des revendications salariales, perturbe les services de l'immigration ainsi que les différentes unités de la police de l'air et des frontières. Le service des passeports est également touché. A Brasilia, des véhicules blindés et des transports de troupes ont pris position sur l'esplanade centrale près du siège local de la police fédérale, ont rapporté des témoins. A Sao Paulo, des soldats ont bouclé les principaux bureaux de la police.

LES PAYSANS MARCHENT

Sao Paulo (AFP) — Le Mouvement national des paysans sans terre a organisé cette semaine «Le Cri de la terre Brésil» dans plusieurs villes du pays pour revendiquer l'expropriation des terres improductives aux mains des grands propriétaires et exiger l'installation de centaines de petits paysans sur ces terres, a indiqué hier M. Vicente dos Santos, de la commission de négociation des sans-terre. Des manifestations se sont déroulées à Brasilia, à Porto Alegre, à Curitiba, à Sao Paulo, à Recife et à Rio de Janeiro.

UN SS EXTRADÉ

Buenos Aires (AFP) — Le président argentin Carlos Menem a annoncé hier que l'ancien officier SS Erich Priebke, 81 ans, sera extradé immédiatement vers l'Italie. «C'est un criminel de guerre (...) Lorsque nous aurons reçu la demande formelle d'extradition de la justice italienne, et si tout est en règle, il devra immédiatement être remis à l'Italie», a précisé le président Menem sur la radio privée 9.99. Le capitaine SS Priebke, dont l'Italie demande l'extradition pour sa participation au massacre de 335 personnes en 1944, dont 70 juifs, a été arrêté lundi à son domicile de Bariloche, dans le sud de l'Argentine. Il est accusé par la justice italienne d'avoir participé au massacre des Fosses ardéennes, des grotesques proches de Rome dans lesquelles 335 prisonniers italiens ont été abattus par les nazis le 24 mars 1944.

PROSTITUTION EN IRAN

Téhéran (AFP) — Vingt-quatre personnes, dont cinq femmes, ont été arrêtées au cours des derniers jours à Zandjan, à l'ouest de Téhéran, après le démantèlement de deux réseaux de prostitution, a rapporté hier la presse iranienne. Les membres de ces réseaux s'employaient à «corrompre les adolescents et les jeunes», a ajouté la presse. La prostitution est punie en Iran depuis la révolution islamique de 1979, date à laquelle toutes les maisons closes du pays ont été fermées.

LE HCR LAISSE LE CHILI

Santiago (service espagnol de l'AFP) — Les autorités chiliennes viennent de confirmer que depuis le 1er mai, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) n'accorde plus la protection internationale aux exilés chiliens. Le HCR considère que la situation sociale et politique au Chili est normalisée après les années de régime militaire qui ont pris fin en mars 1990; ce régime présidé par Augusto Pinochet a provoqué le départ du pays de 700 000 dissidents et la mort d'au moins 3000 opposants. 45 000 exilés chiliens sont rentrés au Chili depuis quatre ans.

É D I T O R I A L

CSN: continuons la réflexion

Jean-Robert Sansfaçon

L'emploi est le thème central du 57^e congrès de la CSN qui a lieu cette semaine à Montréal. L'emploi, ou plus exactement le partage de l'emploi comme moyen de faire travailler tout le monde.

Pendant 20 ans, de 1960 à 1980, la croissance réelle de notre économie fut en moyenne de 5% chaque année. Tant que la richesse nationale augmentait à bon rythme, chacun pouvait s'attendre à profiter d'un morceau intéressant du gâteau. Grâce à leur capacité de mobilisation, les organisations syndicales n'ont pas manqué de s'imposer comme fer de lance de la «lutte» pour l'amélioration des conditions de vie des «gens ordinaires».

Puis, la croissance a ralenti et sous l'effet de politiques très dures, nous avons dû subir coup sur coup deux récessions meurtrières qui ont entraîné des milliers de faillites et forcé la mise à pied de centaines de milliers de travailleurs. Impuissant, réduit à des positions défensives, le mouvement syndical a dû faire preuve d'un peu plus d'humilité et de beaucoup plus d'imagination.

Le chômage atteint 12,5% au Québec, un niveau très élevé qui force les travailleurs en emploi à se demander ce qu'ils peuvent faire pour changer la situation. De là est née une réflexion qui se poursuit à la CSN et dont le thème du présent congrès est le reflet: comment mieux partager le travail qui reste?

Mais pour trouver réponse à cette question, il faut commencer par bien poser le problème. Prétendre tout de go que l'économie ne crée plus d'emplois, que la technologie fait disparaître plus d'emplois qu'elle n'en fait naître, qu'il y a de moins en moins de gens qui travaillent, voilà des affirmations que l'on a tendance à tenir pour acquises et qui pourtant sont fausses.

La technologie fait disparaître certains métiers, certains postes de travail, cela est vrai depuis longtemps. Ce qui n'empêche toujours pas l'ensemble de l'économie d'avoir recours à plus de main-d'œuvre, toujours plus spécialisée cependant.

En 1968, alors que le taux de chômage au Québec était de 5,6%, à peine 2 millions des 3,6 millions (56%) de Québécois âgés de 15 à 64 ans occupaient un emploi. Vingt-deux ans plus tard, en 1990, 3 millions des 4,6 millions (66%) de Québécois en âge de travailler occupaient un emploi. Pourtant, le taux de chômage officiel avait grimpé à 10%.

En fait, le Québec avait fourni du travail à 50% de plus d'individus au bout de ces 22 ans alors que le nombre d'adultes n'augmentait que de 27%. Encore récemment, aussi incroyable que cela puisse paraître, malgré la sévérité des deux dernières récessions, le nombre d'emplois a augmenté de 9% entre 1981 et 1993 pour une augmentation du nombre d'adultes de 7,2%.

Si le taux de chômage est si élevé chez nous, beaucoup plus élevé qu'il y a 25 ans, ce n'est pas parce que l'économie ne crée plus d'emplois, mais bêtement parce que plus de gens veulent travailler. Par rapport à la France ou à l'Allemagne, notre taux de chômage est à peu près le même, pourtant 62% des Canadiens adultes avaient un emploi en 1990 contre 50% des Français et 52% des Allemands de plus de 15 ans.

Tous ces emplois ne sont ni permanents, ni à temps complet, surtout au lendemain des récessions. Il faut

plusieurs années de croissance avant qu'une entreprise accepte de rendre un emploi permanent. Plus les récessions sont sévères et rapprochées, plus les sociétés sont méfiantes et plus le risque grandit de voir une hausse des emplois temporaires, comme c'est le cas depuis 15 ans.

Est-ce à dire que nos chômeurs ne devraient pas se plaindre, que les organisations syndicales devraient se taire? Évidemment non car, malgré cette création bien réelle d'emplois, les deux dernières récessions ont asséné un dur coup aux travailleurs peu instruits, comme elles ont retardé dangereusement l'entrée dans la vie active des nouveaux diplômés.

Mais pour faire face à ces problèmes, est-ce vraiment la réduction du temps de travail qui est la meilleure solution, comme le proposent les militants de la CSN?

En théorie, si cinq individus travaillent une journée de moins par semaine, on pourrait créer un emploi de plus sur papier. Malheureusement, les choses ne sont pas si simples. D'abord, parce que seule une minorité de gens auraient les moyens de réduire leur salaire de 20%; ensuite, parce que bon nombre d'employés spécialisés, de vendeurs, de travailleurs autonomes, de cadres, de professionnels, ne peuvent être remplacés aussi facilement.

**Travailler moins
n'est pas un
remède au
chômage, mais
un bienfait
de la croissance.**

Certains parmi les syndiqués n'acceptent d'ailleurs pas l'idée d'une réduction de la semaine de travail sans compensation salariale. Pourtant, notre économie ne peut se permettre une augmentation de ses coûts salariaux de façon aussi radicale sous prétexte de création d'emplois. La conséquence immédiate d'une telle décision serait la faillite des sociétés les plus vulnérables et... le chômage.

Et que dire de la réduction du temps de travail dans la fonction publique, alors que les plus optimistes n'excluent pas des coupures de milliers de postes au cours des prochaines années?

Au sens strict, le partage de l'emploi n'apparaît comme mesure intéressante que lors de difficultés financières d'une entreprise, dans le but spécifique de limiter le nombre de mises à pied. Pour le reste, l'histoire nous enseigne que la réduction du temps travaillé n'est pas une réponse à l'absence de croissance mais, au contraire, le résultat négocié d'un nouveau partage de la richesse que l'on crée. Comme les augmentations de salaire et les autres bénéfices marginaux.

Par contre, bien d'autres mesures peuvent être mises en place pour réduire un tant soit peu le chômage. À ce propos, la CSN défend quelques bonnes idées, comme l'abolition du travail supplémentaire obligatoire, le calcul des charges sociales des entreprises en proportion des heures travaillées, les congés de revenus différés et les congés pour études. Suggestions intéressantes, mais paradoxales sous la plume d'un militant de la CSN. Si elles étaient adoptées, toutes ces bonnes idées n'auraient-elles pas pour conséquence l'embauche d'un grand nombre d'employés temporaires ou à temps partiel, ces fameux «précaires» dont on considère le nombre déjà trop élevé?

La réflexion n'est pas terminée et la CSN aura eu le mérite de lancer le débat. Mais en cette matière, rien n'est simple et il faut savoir se méfier des mirages.

L E T T R E S

La catéchèse

Mme Beauregard a reçu des «bravo» et des «merci» pour son texte publié dans LE DEVOIR du 22 mars et portant sur la catéchèse. Je ne suis pas d'accord du tout.

Un professeur de la religion islamiste n'enseignera pas autre chose que l'islamisme et sans se sentir frustré dans ses convictions; de même, un professeur d'hindouisme, de brahmanisme, d'hébraïsme, de bouddhisme, etc. Le catéchète qui n'enseigne pas la religion catholique n'est pas un catéchète catholique, ou alors il trompe ses auditeurs en enseignant sous une appellation fallacieuse.

C'est le cas de Mme Beauregard, qui n'accepte pas la doctrine catholique avec ses dogmes et sa morale tels que présentés officiellement par l'Église dans le *Catéchisme de l'Église catholique*.

Celle-ci ne se pliera certainement pas aux caprices des temps en leur adaptant ses dogmes et sa morale. Son critère premier n'est pas la crédibilité, mais l'amour du Christ prouvé d'abord par la foi et la pratique de l'Évangile.

Armand Tassé
Pointe-du-Lac, 17 avril 1994

Trop d'anglicismes

Durant un court quart d'heure, j'entends beaucoup d'anglicismes à la télévision. En voici quelques-uns, prononcés par deux commentatrices de menus de restaurant: *fast food* (6 fois); *service de valet*; restaurants chers (couteux); *diner*, prononcé à l'anglaise (2 fois); ce qui est *in* (4 fois); ce qui est *out* (5 fois)... et ainsi de suite en moins de 15 minutes.

Les commentaires? Chacun peut les faire.
Pierre Ladouceur
Montréal, 5 avril 1994

Mon prof de philo

LE DEVOIR du 2 mai dernier a publié un article relatif à l'enseignement de la philosophie au Cégep de Saint-Laurent et mettant en cause M. Bucio, qui a été mon professeur de philo voici quelques années. Les critiques dont le journaliste fait état m'ont vivement surpris.

En effet, j'ai particulièrement apprécié l'enseignement de M. Bucio, l'un des cours les plus intéressants que j'aie suivis au Cégep de Saint-Laurent et qui font honneur à ce collège. Professeur rigoureux, très cultivé et exigeant, M. Bucio se dévoue à son enseignement et croit les étudiants assez intelligents pour être capables de lire et comprendre des auteurs d'accès difficile. Ne donnant pas du «tout cuit», il reste cependant toujours disponible pour celles et ceux qui ont besoin d'aide.

M. Bucio met l'accent sur le développement, chez l'étudiant, d'une réflexion critique sur la société, à partir des écrits de divers penseurs. J'ai appris, dans son cours particulièrement, à analyser un texte de façon critique, acquis le plus précieux de mes études universitaires (bac en études orientales, maîtrise en histoire de Chine, bac en droit, à l'Université McGill).

Hélène Paquet
Montréal 5 mai 1994

Bravo au CMR

Quatre étudiants du Collège militaire royal de Saint-Jean viennent de gagner le concours de droit international humanitaire Jean Pictet, l'un des trois grands concours de droit international organisés dans la francophonie.

Cette performance leur fait honneur quand on sait que le concours réunissait 19 équipes provenant de 11 pays, dont le CMR constituait

l'équipe cadette, et qu'il était organisé par la Croix-Rouge internationale et la Croix-Rouge canadienne.

Bravo à Eric Dion, Isabelle Robitaille, Claude Martel et Jacques Lesard qui étaient parrainés par Me Peter Turner.

Les étudiants méritent un stage de deux semaines au Centre de formation de la Croix-Rouge à Genève.

Louis Turcotte
Saint-Jean-sur-Richelieu, 20 avril 1994

Pardonnez, jamais acheter

Dans l'article de Stéphane Baillargeon (LE DEVOIR, 25 avril 1994), Jean-Paul Lefebvre supplie l'Église de bénir ou de blanchir Babylone, je veux dire, le péché: la contraception, l'infidélité, l'avortement, le suicide assisté, etc. Un clin d'œil au monde, une proposition de mariage suffirait pour redorer et aimer l'Épouse du Christ. Outre par l'attitude de Rome, il se méprend sur Sa mission. Confondre achat pour rachat, l'homme pour Dieu, me semble la faiblesse de son texte.

En effet, l'homme adapte, en arrive jusqu'à dissoudre son entreprise ou les structures politiques selon les besoins de la communauté. Puis-je demander pareille conversion à l'Église. Elle, charisme ou irruption de Dieu dans le temps? Jadis, Nicodème se grattait la tête devant l'insistance de Jésus: comment renaitre d'en haut? Mystérieuse, il vaut mieux interroger Dieu quant à son origine et son développement. Ne continue-t-elle pas l'«envoi» originel du Père, le Christ? Or, la Rédemption détermine tout son être et sa mission dans notre histoire. Donc, l'Église ne peut que pardonner, jamais acheter.

André Blais, prêtre
Montréal, 1er mai 1994

ALLÔ MICHEL! C'EST DE RADIO-CANADA.
ÉCOUTE! RÉJEAN TREMBLAY REFAIT
LES DIALOGUES, CARDINAL RÉALISE,
TU AJOUTES DES POUPONES POUR
LES TÛ-COUNES ET ON A LA MINI-SÉRIE
DE L'ANNÉE... J'ACHÈTE!

O P I N I O N

La protection des femmes requiert une loi

CHRISTIANE GAGNON
Députée de Québec

Le ministre fédéral de la Justice, M. Allan Rock, a déposé il y a quelques jours un document qui concluait que la protection des femmes contre les mutilations génitales ne nécessite pas l'adoption d'une loi.

À ces fins, il invoque les dispositions actuelles du Code criminel. En lieu et place de mesures législatives, M. Rock croit que l'accent doit plutôt être mis sur la prévention et l'éducation.

Or, bien que nous ne puissions être en désaccord avec une politique axée sur la prévention et l'éducation, nous croyons que le Canada doit tout d'abord adopter une loi qui défendrait spécifiquement la pratique des mutilations génitales sur les fillettes et les femmes.

Voyns d'abord l'état de la législation actuelle. Comme le mentionne M. Rock, le Code criminel défend à quiconque d'infliger des voies de fait, des lésions corporelles ou la mort à un autre être humain. Le ministre a donc raison lorsqu'il dit que les dispositions du Code criminel peuvent couvrir toutes les facettes des mutilations génitales.

Cependant, il ne faut pas oublier les autres lois en vigueur au Canada. Ce sont ces lois qui peuvent poser problème, lorsque vient le temps d'entreprendre des poursuites criminelles ou de rendre jugement envers les personnes impliquées dans ces actes, que ce soit les parents ou les personnes qui pratiquent les opérations.

Il existe une pléthore d'arguments juridiques potentiels pour tolérer une telle pratique.

On pourrait d'abord invoquer le droit à la culture. Au niveau canadien, qu'on pense à la Loi sur le multiculturalisme canadien, dont l'objectif est de reconnaître et de veiller à la promotion des différentes cultures qui composent la mosaïque cana-

dienne. Qu'on pense également à l'article 27 de la Charte canadienne des droits de la personne, qui impose aux tribunaux une interprétation de la Charte en concordance avec la politique de promotion du patrimoine multiculturel. Au niveau international, on pourrait faire référence au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Charte internationale des droits de l'homme, dont s'inspire l'article 27 de la Charte canadienne.

On pourrait également invoquer le droit à la liberté de religion, parfois utilisé comme argument. Ce droit est reconnu dans bon nombre de véhicules juridiques: la Charte canadienne des droits de la personne (à l'article 2a), la Charte québécoise (à l'article 3) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (à l'article 18.3).

Toutefois, les tribunaux ont refusé jusqu'à ce jour aux justiciables d'invoquer la liberté de religion dans le cadre d'une accusation criminelle.

Voilà pour les dispositions législatives qui pourraient inciter un procureur de la Couronne à hésiter avant d'intenter des poursuites, ou un juge à refuser de condamner pleinement une personne. Le problème est réel. Le jugement rendu par le juge Verreault dans une affaire récente est encore frais à la mémoire et certains indices laissent croire qu'elle n'est pas le seul membre d'un tribunal à pouvoir adopter une telle ligne de conduite!

Le droit à l'intégrité physique est largement reconnu, que ce soit dans le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 3), de la Charte canadienne des droits de la personne (art. 7) ou de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (art. 1).

Au Québec, les mutilations génitales tombent aussi sous le coup de l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse, quand elles sont pratiquées sur des enfants, et du Code civil du Québec. En effet, la jurisprudence québécoise est à l'effet que le

droit des parents à la liberté de religion doit céder le pas aux droits fondamentaux de leurs enfants.

Ainsi, à ce jour, quand des droits fondamentaux se sont opposés devant les tribunaux, ces derniers ont fait primer le droit à l'intégrité physique. Il n'en reste pas moins que la décision repose entre les mains de juges, et que ceux-ci ne sont pas infaillibles. Les cyniques (ou initiés) ajouteront: «Loin de là!»

Le Canada et le Québec, on le sait, sont des terres d'accueil. Nos gouvernements se sentent même sur l'immigration pour combler le déficit causé par la baisse du taux de reproduction de la population.

On dénombre 3245 nouveaux Canadiens dont le pays d'origine tolère ou encourage les mutilations génitales et ce, pour la seule année 1992.

Loin de nous l'intention de créer quelque préjudice que ce soit à ces nouveaux arrivants. Nous les accueillons avec enthousiasme. Il nous faut cependant reconnaître que ces personnes ont vécu au sein d'une société qui ne pénalisait pas la pratique des mutilations génitales.

Afin de protéger les femmes et les filles de ces familles, nous croyons que le Canada, à l'instar de la France, de la Grande-Bretagne et de la Suède, devrait adopter une loi dont le texte refléterait clairement l'interdiction de telles pratiques en territoire canadien et québécois, et où que ce soit par ses ressortissants.

Les nouveaux arrivants seront ainsi avertis de la position de notre société sur ces pratiques. Une défense formelle dans un texte clair est, à notre avis, le meilleur outil éducatif. Quand on connaît les conséquences permanentes des mutilations, il n'y a aucune hésitation à réclamer les mesures appropriées.

Toute femme, toute fille a droit à son intégrité physique, quelle que soit son origine. Ne laissons pas leur sort au bon soin d'intervenants dont les valeurs culturelles et religieuses peuvent varier de l'un à l'autre, dans leur contenu et leur application.

À P R O P O S

...de routes saturées

Actuellement, des portions importantes du réseau routier de la région métropolitaine sont utilisées à pleine capacité. Cette saturation est en grande partie imputable à l'automobile qui représente plus de 80% des véhicules sur le réseau, alors que chaque automobile ne transporte en moyenne que 1,3 personne. Le ministère des Transports prévoit que d'ici 2006, près de 110 000 déplacements en automobile viendront s'ajouter chaque jour au million de véhicules qui entrent et sortent de l'île de Montréal chaque jour.

Pour prévenir une crise de transport dans la région de Montréal, une alternative durable doit donc être envisagée au transport privé. Le gouvernement ne peut plus

miser autant que par le passé sur l'automobile pour répondre à la croissance des besoins en transport. Cela implique de faire des choix clairs en faveur du transport en commun et de les assortir de moyens et de mesures qui en assureront l'accomplissement. Plusieurs propositions sont actuellement à l'étude pour la région métropolitaine en matière de transport collectif. Une seule est en mesure d'apporter une réponse globale aux problèmes de la congestion routière: celle d'un réseau régional intégré de trains de banlieue.

Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, août 1993.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFON, LUCIE LACAVALA

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

I D É E S

La dernière prochaine fois

2- Il y a encore des obstacles majeurs sur la route de l'indépendance

DENIS MONIÈRE

Professeur en science politique, Université de Montréal

Si on doit se réjouir de la nouvelle conjoncture qui devrait favoriser le «oui» au référendum, il ne faudrait pas pour autant pavoiser trop vite. Il y a encore des obstacles majeurs sur la route de l'indépendance. D'abord, une règle élémentaire de la sagesse politique nous commande de ne jamais sous-estimer nos adversaires et de ne rien prendre pour acquis. En premier lieu, il est donc impérieux d'assurer la victoire du Parti québécois aux prochaines élections. On doit ensuite reconnaître qu'en dépit d'une conjoncture favorable à la souveraineté, les progrès de l'option souverainiste dans l'opinion publique ont été modestes. En 15 ans, après avoir traversé des hauts et des bas, la souveraineté a fait un gain approximatif de cinq points de pourcentage. Si 40% des Québécois ont voté pour la souveraineté-association en 1980, en 1984 il ne restait plus que 28% de partisans de cette option. Après l'échec du lac Meech en 1990, le soutien à la souveraineté a atteint son sommet historique avec 70%, puis avec le temps il a régressé pour se situer entre 45 et 53%. (Un sondage réalisé par Ekos en septembre 1993 accordait 53% à la souveraineté alors qu'un autre sondage réalisé par Crop à la mi-septembre donnait 38% de soutien à la souveraineté.)

Un sondage Crop publié le 26 février 1994 accordait 46% à la souveraineté. Il n'y a donc pas encore une majorité de Québécois qui optent clairement et fermement pour la souveraineté. Les Québécois ne sont pas d'ardents souverainistes et leur opinion est fluctuante.

L'évolution récente du mouvement de l'opinion publique sur la souveraineté montre que cette option fait des gains lorsqu'il y a des crises constitutionnelles ou lorsque le Canada anglais adopte des attitudes négatives envers le Québec. On deviendrait souverainiste beaucoup plus parce que l'on se sent rejeté par les autres que parce qu'on veut avoir son propre pays. L'indépendance politique n'est pas valorisée en elle-même, elle est perçue par beaucoup de Québécois comme une solution de dernier recours. On devient souverainiste en désespoir de cause, parce que le fédéralisme a échoué et qu'il n'y a aucun espoir raisonnable de le modifier. Cette logique est inquiétante car le succès serait en quelque sorte conditionné par les erreurs des fédéralistes. Si ce diagnostic est juste, on doit convenir qu'il est problématique de construire un pays sur la bêtise des autres. Certes, cette tendance existe dans toute lutte politique mais elle ne doit jamais être prédominante lorsque l'enjeu de cette

Pour faire l'indépendance, il faut plus qu'un vote dans une boîte, il faut une volonté collective inébranlable.

lutte est la souveraineté d'un peuple. Un pays doit se construire sur une détermination positive, sur la fierté et la confiance en soi, sur la ferme conviction que la liberté politique vaut plus que tout. C'est en ce sens qu'il faut s'autodéterminer. Une indépendance par dépit ou lassitude ne peut faire un pays fort capable de résister aux tensions inhérentes à un changement politique majeur. Pour faire l'indépendance, il faut plus qu'un vote dans une boîte de scrutin le jour du référendum, il faut une volonté collective inébranlable car construire un pays est une entreprise exigeante qui nécessite discipline, détermination et solidarité.

Avons-nous les ressources psychologiques et idéologiques pour négocier la transition politique? Le climat idéologique actuel ne favorise-t-il pas plus le cynisme et la dépolitisation que la combativité politique? Ce qu'on pourrait appeler «notre fatigue politique» risque d'entraver les mobilisations nécessaires pour soutenir activement la mise en place des nouvelles institutions. Ce climat serait un moindre mal si l'option souverainiste ralliait une forte majorité de Québécois. Mais il est plus probable que le «oui» à la souveraineté du Québec sera faiblement majoritaire et dans un tel contexte, le succès de notre option dépendra d'une très forte solidarité. On peut certes espérer que celle-ci se développera grâce à la dynamique générée par la victoire électorale, mais il ne faut pas faire l'autruche et s'imaginer que les adversaires de la souveraineté vont désarmer le lendemain du référendum victorieux.

L'indépendance d'un peuple n'est pas simplement une démarche électorale impliquant les partis et des politiciens. Les forces nationalistes et populaires ont aussi un rôle de soutien important à jouer dans la construction du Québec indépendant. Elles doivent développer et diffuser une argumentation positive et constructive qui suscite l'enthousiasme des Québécois. Elles doivent mettre en place des mécanismes de concertation et de mobilisation qui permettront des interventions efficaces lors du référendum et dans le contexte de l'après-référendum. Il faudrait dès maintenant réunir une table de concertation regroupant les partis souverainistes, les organisations syndicales et nationalistes afin de maximiser la cohésion et l'efficacité de nos actions. Nous n'avons pas le droit d'échouer cette fois-ci car il n'y aura pas d'autre prochaines fois. **FIN**

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpétit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'Information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant sportive Yves d'Avignon; Denise Babin, (correspondante); à l'Information sportive: Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Rachel Duches (commissaire), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pisonneau (directrice), Jacqueline Avril, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Micheline Turgeon, Olivier Zaida (commissaire); Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Henry Riéd (contrôleur), Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements). LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Krouse (directeur), Sylvain Darcy (directeur de l'information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline DesRosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Raedland. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

Faire avaler la pilule

Le gouvernement du Québec pourrait faire d'importantes économies dans le secteur des médicaments

CLAUDE SAINT-GEORGES
Coalition pour le maintien de la gratuité dans la santé

La Coalition pour le maintien de la gratuité dans la santé a examiné dans un récent article (LE DEVOIR, 17 mars 1994) le coût des services médicaux. Nous abordons aujourd'hui la facture des médicaments. Si des mesures concrètes étaient

prises dans ces deux secteurs, entre autres, il ne serait pas nécessaire de chercher de nouvelles sources de financement, ni de s'orienter vers les désassurances, les privatisations ou les compressions de services.

La Coalition réunit 42 organismes membres: associations de personnes re-traitées, de consommateurs, de femmes, organisations et centrales syndicales, regroupements nationaux de groupes communautaires et bénévoles diversifiés.

Sur les 13 milliards de dépenses annuelles du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Régie de l'assurance-maladie, près de 900 millions sont consacrés à l'achat de médicaments. On observe dans ce domaine une hausse des coûts de l'ordre de 10% et plus par année (16,1% en 1992).

Premier problème: les médecins prescrivent trop de médicaments. La moyenne d'ordonnances prescrites par personne de 65 ans et plus est de 29 par année, selon le rapport de la RAMQ de 1992. Cela représente plus d'une prescription aux deux semaines!

Il existe parmi les experts en pharmacologie un consensus voulant que ce nombre soit beaucoup trop élevé. La surmédication des personnes âgées est même une cause importante d'hospitalisation. M. Gilles Barbeau, dans *Médicament et troisième âge*, rapporte que les réactions adverses sont directement responsables de près de 20% des admissions dans les services de gériatrie des hôpitaux. De plus, 30 à 40% des personnes âgées qui ont souffert d'effets indésirables à la suite de la prise de leurs médicaments ne récupéreront jamais le niveau de santé qu'elles avaient auparavant.

Deuxième problème: le coût des médicaments est hors contrôle. Le Québec

a été la seule province à appuyer la loi C-91 du gouvernement Mulroney. Cette loi assure une exclusivité de 20 ans aux nouveaux médicaments brevetés. Il s'agit de l'une des plus généreuses au monde envers l'industrie pharmaceutique. Pourtant, la Banque Mondiale encourage l'ensemble des pays à diminuer la durée d'exclusivité des produits brevetés et à permettre une plus grande utilisation des produits substitués, qui sont réputés tout aussi efficaces.

Il est bien connu que le gouvernement entretient des liens étroits avec l'industrie pharmaceutique, sous prétexte de développement d'une grappe industrielle, qui jusqu'ici a donné peu de résultats dans la création d'emplois. Les compagnies pharmaceutiques dépensent deux à trois fois plus en marketing et en publicité qu'en recherche et en développement.

Selon les dernières directives gouvernementales, seuls les médicaments les moins chers sont remboursés par la

RAMQ, sauf si le médecin demande qu'il n'y ait pas de substitution par un produit générique. Quelles pressions les compagnies pharmaceutiques exercent-elles sur les médecins pour vendre leurs médicaments les plus coûteux?

Dans son rapport annuel, publié en janvier 1994, le Conseil canadien d'examen du prix des médicaments brevetés révèle que le prix de la plupart des nouveaux médicaments brevetés est plus élevé au Canada que dans n'importe quel autre pays. Le Conseil a examiné le prix de médicaments apparus en pharmacie en 1991 et 1992 et il a découvert que dans 56% des cas, il excédait celui généralement demandé ailleurs dans le monde.

En vertu des lignes directrices du gouvernement fédéral, les hausses de prix des médicaments ne doivent pas dépasser le taux d'inflation. Par contre, les règles qui s'appliquent aux nouveaux médicaments sont beaucoup plus complexes. Les compagnies contournent les contrôles gouvernementaux en mettant sur le marché de nouveaux médicaments à prix très élevés, même si le nouveau produit n'est pas plus efficace que celui déjà existant. Pour cette catégorie de médicaments, le Conseil d'examen a découvert que le prix canadien dépassait de 21% le prix médian international. La belle affaire!

A cet égard, le Dr Jacques Le Lorier, président du Conseil consultatif de pharmacologie, considère que le Québec subventionne l'industrie du médica-

ment et il a émis l'avis que l'accès aux soins de santé est menacé par l'évolution du prix des médicaments.

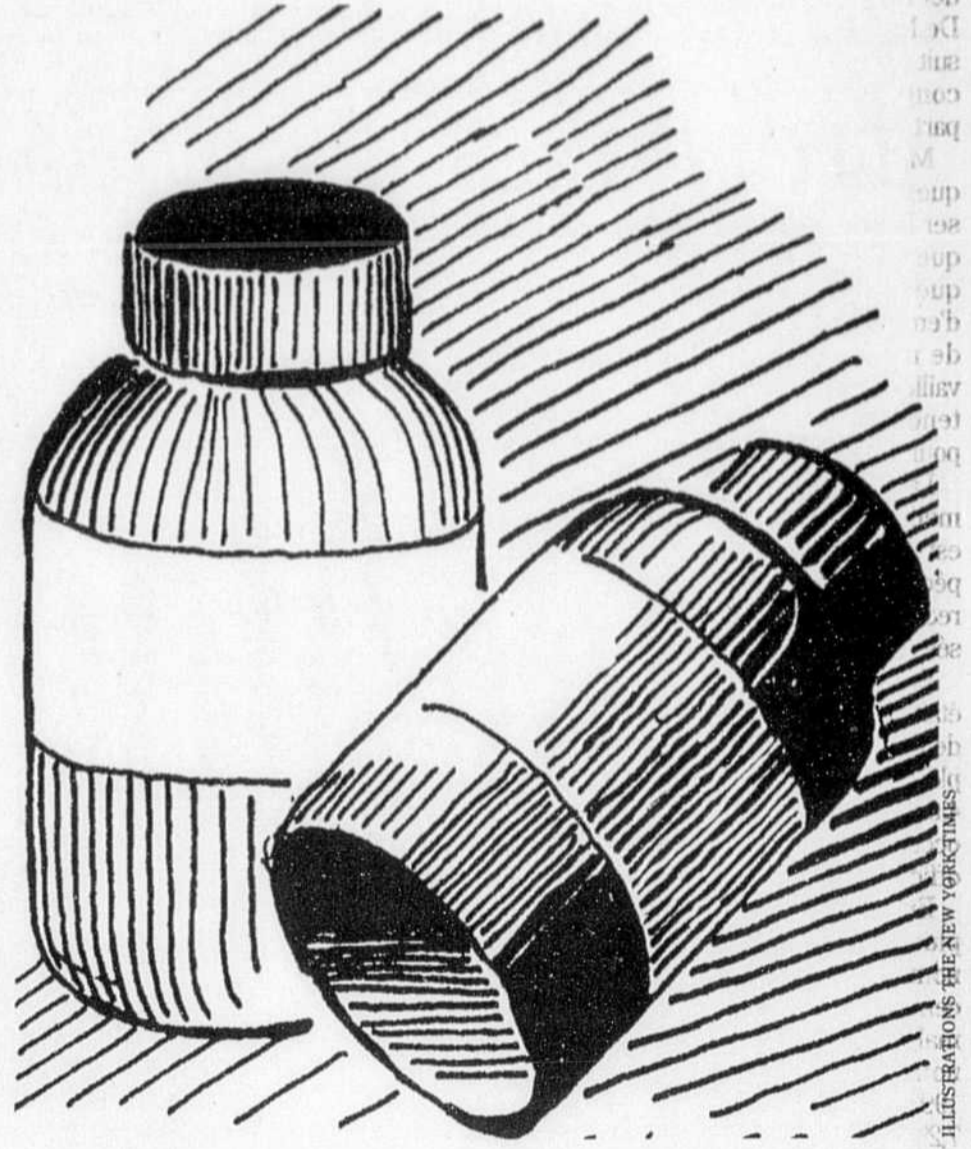
Des contrôles efficaces sont pourtant possibles. Par exemple, l'Allemagne vient de faire baisser de 20% en un an sa facture globale de médicaments en exerçant un contrôle sur les prix des médicaments et en mettant un plafond sur le coût global des médicaments prescrits par les médecins (*New York Times*, 23 novembre 1993).

Une étude récente menée au Nouveau-Brunswick démontre qu'un bon nombre de médecins rémunérés à l'acte passent trop peu de temps avec leurs patients et sont portés à trop prescrire de médicaments, ce qui entraîne de sérieux effets indésirables. À l'opposé, les médecins qui passent plus de temps avec leurs patients sont également ceux qui prescrivent le moins et reçoivent une plus faible rémunération.

En agissant sur le comportement des médecins et sur les fournisseurs de produits pharmaceutiques, on pourrait s'attendre au Québec à des réductions de dépenses publiques beaucoup plus importantes que le résultat de la politique du ticket modérateur de 2\$ pour les médicaments des personnes âgées.

En somme, le gouvernement est intervenu pour freiner la hausse des coûts de la façon la moins acceptable socialement, en agissant essentiellement sur l'usager, c'est-à-dire en diminuant l'accessibilité plutôt que les prix. La Coalition pour le maintien de la gratuité dans la santé invite le gouvernement et les administrateurs du réseau à une étude attentive des coûts réels des dépenses en matière de médicaments, avant de céder aux chants de sirènes que sont le ticket modérateur, la désassurance de services et les compressions dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Les compagnies pharmaceutiques dépensent deux à trois fois plus en marketing et publicité qu'en recherche et développement.



L'année internationale des technocrates de la famille

Le partage du travail n'est pas la panacée à tous les problèmes, mais il permet à bien des parents de faire connaissance avec... leurs enfants

RÉMI FRASER
Étudiant à la maîtrise en sociologie Université de Montréal

Colloques, forums, symposiums, ateliers, youppi! L'année internationale des technocrates de la famille est commencée. Pendant que chercheurs, intervenants et spécialistes se grattent la tête, s'interpellent et se félicitent, les familles continuent d'en arracher et ce n'est pas chez ces têtes pensantes qu'elles trouveront de l'aide. Oh! Il est fort probable que ces activités ont une utilité et que ces spécialistes sont compétents dans leur domaine et à leur niveau respectifs, mais qu'on fasse de cette supposée année internationale de la famille un party où ils sont les seuls invités, je m'interroge.

Ce dont on discute principalement à ce party, est-ce vraiment de la famille ou ne serait-ce pas plutôt de certaines familles, de celles qui vivent des situations dramatiques ou insoutenables d'abus, de négligence, de décrochage tant social que scolaire, etc.? N'a-t-on

pas dévié de la question des problèmes de la famille pour celui des familles à problèmes? Qu'on s'occupe de ces derniers, certes, elles ont grandement besoin d'aide, mais, de grâce, cessons d'entretenir la confusion et, surtout, qu'à l'heure des bilans on ne vienne pas nous débiter toute la liste des activités et réalisations en nous affirmant que c'est ce qu'on aura fait cette année pour les familles. Non, ses véritables problèmes continueront d'être occultés et l'Année internationale de la famille n'aura tout simplement pas eu lieu.

La famille est devenue pour un très grand nombre un handicap social, professionnel et personnel. Pour une majorité, le choix qui se pose (lorsqu'on a le choix) est: ou on vit décemment et on n'a plus le temps et l'énergie nécessaires pour être un père ou une mère avec une présence significative auprès des enfants; ou on a cette présence et on se retrouve avec des conditions de vie si difficiles que la relation avec l'enfant est compromise. Pour d'autres, c'est le pire des deux mondes qui constitue la vie quotidienne. Ni temps,

ni ressources suffisantes parce que les revenus tirés du travail sont trop bas, la situation de crise s'en trouve fortement aggravée. On comprendra que la vie de famille a perdu beaucoup de son sens et qu'on y trouve souvent davantage de frustration que de valorisation. En bonne part, c'est ainsi que les problèmes de la famille gênent les familles à problèmes.

Qui élève nos enfants?

Qui élève nos enfants? Lorsque le ou les parents travaillent, ce sera une éducatrice en garderie, probablement compétente et dévouée, quand on a trouvé une place et les moyens de payer, sinon une «matante», une grand-mère, une voisine, une amie oui quelqu'un dont on aura trouvé le nom dans les petites annonces ou auprès d'une connaissance. Qu'importe, les jours de la semaine, parents et enfants ne se rencontrent plus. Les soirs et les fins de semaine? Il y a les courses, les soins de la maison, les repas, les imprévus et la fatigue. Que reste-t-il pour les enfants? Des miettes. Que reste-t-il pour le couple? Moins que des miettes. Pourtant, les enfants nous disent encore «Je t'aime», mais en même temps ils nous demandent s'ils seront toujours nos petites filles ou nos petits garçons, si on sera toujours leur papa ou leur maman.

Il faut qu'ils soient faits forts pour nous aimer encore autant malgré tous ces doutes qu'on met dans leur petite tête. Que faisons-nous pour leur montrer notre amour et les rassurer? On leur achète un beau Nintendo, ce merveilleux substitut. On compense ce manque de disponibilité des parents, voilà bien le grand drame des enfants.

Plusieurs se sentent coupables, s'inquiètent de voir grandir leurs enfants sans vraiment les connaître. Sommes-nous condamnés à ce cruel dilemme entre le temps sans les ressources et les ressources sans le temps? S'il doit y avoir une année de la famille, ces ques-

tions doivent être abordées. On parle souvent de partage du travail comme solution au chômage. J'y vois bien davantage une piste parmi d'autres pour répondre aux besoins des familles.

Dans chaque entreprise, combien d'employés «seniors» sont prêts à laisser à d'autres une ou deux journées de travail pour consacrer plus de temps à leur vie personnelle et préparer en douceur leur retraite qui s'annonce? Combien de travailleurs sont disposés à gagner moins pour se consacrer à des projets toujours remis, aux loisirs, à un retour aux études ou, le cas échéant, à leurs enfants?

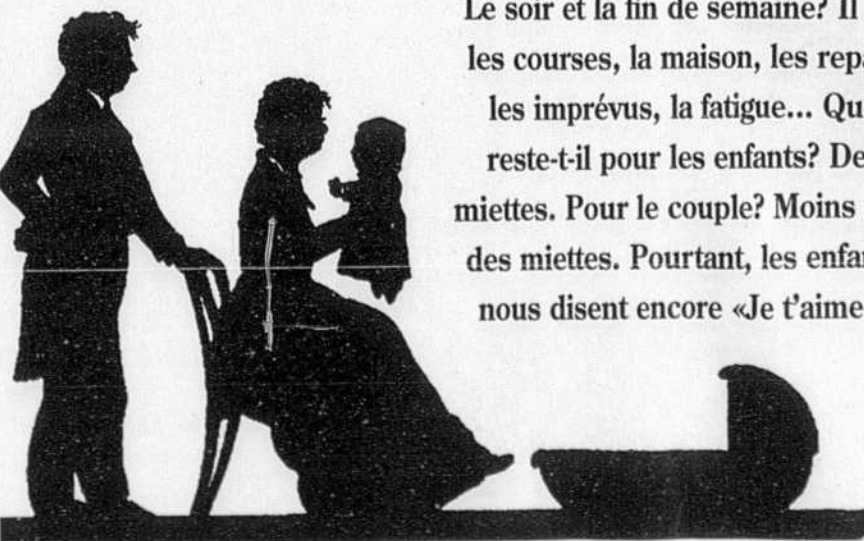
L'entreprise profiterait d'employés plus heureux, plus productifs. Il y aurait moins d'absentéisme aussi. De plus, le temps de travail partagé, c'est du temps de garderie libéré. C'est plus de place avec autant de ressources.

Le temps libéré

Enfin, et c'est le plus important, le temps ainsi libéré n'est pas du temps vide de contenu. C'est une meilleure vie familiale et moins de problèmes. C'est plus de ressources pour ceux qui obtiennent un emploi, plus de temps à consacrer à soi, moins de stress, de fatigue, de maladie. C'est plus d'autonomie.

C'est éventuellement plus de temps pour la formation, les loisirs et la culture permettant ainsi le développement d'activités économiques profitables. C'est aussi, pour plusieurs, l'occasion de s'engager dans des activités bénévoles consolidant ainsi des réseaux de solidarité dans une société qui en a grand besoin.

Le partage du travail n'est pas la panacée à tous les problèmes. Il restera probablement bien des chômeurs et des travailleurs qui n'auront pas les moyens de faire ce choix. Mais on aura au moins permis à plusieurs familles de souffler un peu et à bien des parents de faire enfin connaissance avec leurs enfants.



Le soir et la fin de semaine? Il y a les courses, la maison, les repas, les imprévus, la fatigue... Que reste-t-il pour les enfants? Des miettes. Pour le couple? Moins que des miettes. Pourtant, les enfants nous disent encore «Je t'aime».

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Dans la foulée des révélations concernant M3i

L'opposition soulève deux autres affaires

«Des heureux au sein de la confrérie libérale», ironise Guy Chevrette

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dans la foulée de l'affaire M3i qui continue de faire des vagues à l'Assemblée nationale et à l'extérieur, l'opposition péquiste a soulevé hier deux autres affaires qui, selon les termes du leader parlementaire Guy Chevrette, font «des heureux au sein de la confrérie libérale» hier.

■ L'une mettant encore en cause Hydro-Québec et l'octroi d'une petite centrale hydroélectrique à Val Jalbert, au lac Saint-Jean; ■ l'autre par laquelle le gouvernement aurait perdu des sommes importantes en ne louant pas lui-même les avions CL-215 qu'il possède pour combattre les incendies de forêt.

L'évocation de ces diverses péripéties a continué d'échauffer les esprits des deux côtés de la Chambre, au point où le président a dû suspendre les débats pendant de longues minutes pour que tous retrouvent leur calme.

Au sujet de l'entreprise informatique M3i, grâce à laquelle MM. Mario Bertrand, Marcel Côté et Pierre Jeannot pourraient faire des profits faramineux, l'opposition demande que l'étude faite par Secor et le montant des honoraires versés à son associé Côté par Hydro-Québec soient déposés à l'Assemblée.

Le ministre des Richesses naturelles, M. Christos Sirros, en profite pour faire l'éloge du succès remarquable de M3i. M. Sirros rappelle qu'il a demandé une vérification interne pour la semaine prochaine, et il invite Hydro-Québec à faire diligence, de sorte qu'il puisse ensuite faire toute la lumière sur cette affaire, qui a déjà entraîné la démission de M. Bertrand, amer, du conseil d'Hydro-Québec. Mais il n'a aucun contrôle sur M3i, une entreprise privée, qui peut par contre rendre publics tous les documents qu'elle veut bien.

M. Chevrette insiste. Le ministre rétorque: «Je ne suis pas le messager de la

compagnie M3i. S'ils me les livrent (les documents), je vais les rendre publics.»

D'autre part, reprenant des renseignements de Radio-Canada, le député péquiste de Portneuf a relevé que Québec a octroyé sans appel d'offres un contrat de location de deux avions-citernes CL-215 d'une valeur de cinq millions de dollars au transporteur Royal Aviation, propriétaire de Conifair, dont deux des administrateurs sont «des amis très connus du régime, soit MM. Paul Gobeil et Reynald Langlois». Le transporteur a par la suite conclu un marché lucratif en Croatie. (M. Gobeil a été ministre du gouvernement Bourassa de 1985 à 1989. Quant à M. Langlois, c'est un important avocat libéral, qui a notamment dirigé la commission constitutionnelle du PLQ, il y a 15 ans.)

Ce contrat de gré à gré est-il acceptable, demande M. Roger Bertrand, et «le ministre peut-il donner l'assurance à cette Chambre que les profits substantiels empochés de fa-

çon douteuse aux dépens du gouvernement seront remboursés, dans ce cas au moins, rubis sur l'ongle?»

Le ministre Jean Leclerc explique que les transactions concernant de vieux CL-215 ne sont pas faciles. Le gouvernement a été obligé de procéder, par dérogation aux règles habituelles, à des négociations et à des ententes de gré à gré. Mis au fait mardi d'allégations concernant un ancien employé du service aérien, il a demandé une enquête interne pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de conflit d'intérêts dans cette affaire.

Autre affaire, découlant aussi d'informations diffusées par Radio-Canada, et reprises en Chambre par M. Chevrette: la compagnie MCQ-Hydro-Canada, détenue par M. Fernand Lalonde, ex-ministre libéral, et par M. Pierre Lajoie, ex-président du PLQ, aurait obtenu du ministère des Ressources naturelles les droits pour l'exploitation d'une centrale de 24 MW à Val-Jalbert. Le leader péquiste demande à M. Sirros de rendre pu-

blique l'analyse qui a permis d'octroyer cette centrale à ces amis du régime plutôt qu'à la compagnie montagnaise qui était sa rivale.

Le ministre prend avis de la question, promet de vérifier et de faire rapport aujourd'hui.

Les questions se sont poursuivies sur un autre sujet, le tumulte a augmenté, les travaux ont été suspendus. C'est la fièvre pré-électorale qui s'est emparée de l'Assemblée et ne cesse de prendre de l'ampleur chaque jour.

Pour sa part, Radio-Canada a révélé d'autres informations plus embarrassantes encore pour Hydro-Québec, selon lesquelles l'affaire M3i en cacherait une autre sur les faiblesses et carences de la technologie informatique en cause. Quelque 40 millions\$ auraient ainsi été dépensés en pure perte. Un nouvel échange houleux en perspective cet après-midi en Chambre, assurément.

ALLOPHONES «Ça devient difficile de faire ce qu'il faut»

SUIITE DE LA PAGE 1

l'époque qui ont pu continuer à s'instruire dans les écoles anglaises.

L'étude souligne du reste que le taux d'attraction du français est plus élevé chez les jeunes (0-14 ans) qui doivent obligatoirement fréquenter l'école française que chez les membres plus âgés des communautés allophones. Elle souligne également le glissement des membres de la communauté italienne vers l'anglicisation et même un transfert linguistique du français vers l'anglais. Il signale toutefois qu'«étant donné l'importance des populations en jeu, il faut convenir que ce mouvement n'est pas très marqué.»

Globalement, le professeur Castonguay attribue notamment la légère augmentation de l'attraction du français à la hausse sensible d'immigrants en provenance de pays où le français a, par exemple, exercé une certaine influence historique: Viêt-nam, Cambodge, Portugal, Espagne, etc.

Ces immigrants, que M. Castonguay appelle «francotropes», comptaient pour moins de 1% de l'immigration totale du Québec avant 1966. Entre 1966 et 1970, le pourcentage de «francotropes» dans l'immigration passait à 28% pour atteindre 53% entre 1981 et 1986.

Malgré cette augmentation spectaculai-

re, à laquelle il faut ajouter l'effet des lois linguistiques, l'étude montre une progression globale plutôt lente de l'attraction du français: de 30% à 34% entre 1971 et 1986.

Charles Castonguay souligne même un certain fléchissement de l'attraction du français pour les vagues d'immigration depuis 1980: «Il (le regain de l'anglais) serait peut-être lié au changement de climat sociopolitique entre le Québec des années 70 et celui des années 80. (...) Autrement dit, sa fragilité rendrait la francisation plus sensible à un changement dans l'air du temps. Au Québec, écrit le professeur Castonguay, la langue française a... la gorge fragile!»

Le président de la Commission de la langue française, Pierre-Étienne Laporte, accueille favorablement les données de l'étude: «J'en conclus que les observations que nous avions faites dans d'autres études à propos des gains en faveur du français sont confirmées une fois de plus.»

Mi-chair, mi-poisson, M. Laporte n'en estime pas moins que «la volonté de francisation (au Québec) doit être réaffirmée sans trop de tergiversations.»

Il se garde de pointer du doigt les politiques linguistiques actuelles décriées par les milieux nationalistes: «Je n'appartiens pas à cette tradition des inquiets», dit-il, mais il affirme tout de même qu'il faut sou-

lever ferme pour tenter de renverser le phénomène d'anglicisation: «Ça remonte un petit peu, mais remonter le courant, c'est difficile.»

Le président de la Commission de la langue française (CLF) répète que la meilleure manière de soutenir la francisation est de favoriser «la rentabilité économique» de la langue française, d'étendre le français comme langue de travail. Du même souffle, il soutient que l'exercice est de moins en moins évident: «Ça devient compliqué de faire ce qu'il faut. Les stratégies d'action pour favoriser la pénétration du français sont plus difficiles... dans le domaine des hautes technologies, par exemple.»

Pierre-Étienne Laporte se garde de contredire les propos du ministre de l'Immigration, John Ciaccia, mais soutient que le gouvernement doit continuer de favoriser l'entrée d'immigrants davantage versés dans l'utilisation de la langue française: «La politique d'immigration sélective en faveur du français doit être maintenue», souligne-t-il.

En conclusion de son étude, le professeur Castonguay note qu'il est clair que l'effet des lois 22 et 101 limitant l'accès à l'école anglaise ont contribué à améliorer l'attraction du français. L'effet des dispositions entourant la langue de travail et l'affichage lui semble moins évident.

Tuzla

La France n'a pas vocation d'assumer les responsabilités des autres, dit Ballardur

SUIITE DE LA PAGE 1

l'alliance atlantique que les violations des zones de sécurité par les Serbes n'étaient «pas suffisantes» pour justifier qu'il fasse appel à l'aviation de l'OTAN.

De mêmes sources, on précise que Yasushi Akashi a dit qu'il se résoudrait à demander des raids aériens dans les seuls cas où des Casques bleus seraient attaqués, auraient besoin d'un appui aérien ou encore en cas de bombardements massifs comme ceux de Sarajevo ou Gorazde.

À Tuzla, un porte-parole de l'armée bosniaque, à majorité musulmane, a déclaré que le Deuxième Corps de cette armée avait tiré des obus de mortier dans la région de Brcko, à 50 km au nord de Tuzla.

Mais il a affirmé qu'il s'agissait d'une riposte à une attaque des Serbes qui tiennent Brcko, point stratégique d'un corridor qui leur permet de relier d'ouest en est l'ensemble des territoires qu'ils contrôlent en Bosnie et en Croatie jusqu'à la République de Serbie.

Les observateurs militaires de l'ONU ont confirmé que trois personnes avaient été tuées et 13 autres blessées par dix obus de mortier tombés sur la ville de Brcko, sur la rivière Sava qui sépare et la Bosnie et la Croatie.

Brcko est pour les Serbes d'un intérêt vital et les Musulmans semblent souhaiter reprendre ce point stratégique pour empêcher leurs ennemis de réaliser leur projet de «Grande Serbie».

Les ministres des Affaires des États-Unis, de Russie et de cinq pays de l'Union européenne se réuniront aujourd'hui à Genève pour tenter de surmonter leurs divergences et de relancer le «processus de paix» en Bosnie.

Mais plusieurs diplomates à Bruxelles ont indiqué que les récents contacts entre l'UE et les États-Unis ne laissent pas augurer un succès de cette réunion.

Un porte-parole américain a déclaré hier que le secrétaire d'État, Warren Christopher, ses homologues russe (Andreï Kozyrev), allemand (Klaus Kinkel), belge (Willy Claes), français (Alain Juppé), britannique (Douglas Hurd), et grec (Karolos Papoulias) se réuniraient dans les locaux de la mission américaine auprès des Nations unies à Genève.

Les Français songent à s'en aller

Alain Juppé se trouve à Washington pour une visite de deux jours afin de tenter d'harmoniser les positions sur le conflit bosniaque et, au besoin, expliquera à Warren Christopher et au président Bill Clinton

que faute d'une relance du processus de paix les Européens, Français en tête, commenceraient à envisager le retrait de leurs Casques bleus.

Le premier ministre Édouard Balladur a clairement indiqué devant le Parlement hier que «l'heure du choix approche» et que que la France «n'a pas vocation d'assumer perpétuellement les devoirs et responsabilités que d'autres refusent».

Les Serbes contrôlent 70% du territoire de la Bosnie. Les Européens tentent de faire accepter par les belligérants un plan de division qui donnerait 49% du territoire à un futur État serbo-bosniaque et 51% à la fédération croato-musulmane.

Accord croato-musulman à Vienne

Les négociateurs croates et bosniaques sont parvenus hier à Vienne à un accord sur les frontières extérieures et intérieures ainsi que les structures politiques de la nouvelle fédération croato-musulmane de Bosnie-Herzégovine, a annoncé Charles Redman, l'émissaire spécial du président américain Bill Clinton.

La future fédération devrait comprendre 58% de l'ensemble du territoire de l'actuelle Bosnie-Herzégovine, a précisé pour sa part le premier ministre bosniaque Haris Silajdzic à l'issue de cinq jours de négociations à l'ambassade des États-Unis à Vienne.

Elle devrait comprendre huit cantons dont deux à majorité croate, quatre à majorité musulmane et deux paritaires (un en Bosnie centrale et l'autre le long de la rivière Neretva, au sud du pays), a précisé M. Silajdzic.

Le premier président de la fédération croato-musulmane pour une période de transition de six mois sera croate et le premier chef du gouvernement sera musulman.

Six des 17 ministères seront occupés par des membres de la communauté croate, ont annoncé les négociateurs.

Cet accord sera signé formellement samedi à Genève, a indiqué pour sa part l'ambassadeur des États-Unis en Bosnie Victor Jackovich.

L'accord porte par ailleurs sur la réforme des municipalités sur le territoire de la nouvelle fédération et la création d'une commission mixte chargée des personnes disparues pendant la guerre.

Les négociations entre Croates de Bosnie et musulmans faisaient suite à un accord signé le 18 mars à Washington entre les trois parties sur la création d'une fédération croato-musulmane en Bosnie et une possible confédération entre cette nouvelle entité et la Croatie.

NATIONALISME

«Montréal, ce n'est pas seulement au Canada, c'est au Québec»

SUIITE DE LA PAGE 1

«Je n'arrive pas à comprendre comment on peut expliquer que le nationalisme israélien peut être plus sain que le nationalisme québécois.»

A son avis, les craintes des Juifs mont-réalisés sont d'autant moins justifiées que l'attitude de la société québécoise à leur endroit est irréprochable. «Ils sont rares les pays qui donnent autant à la communauté juive, comme le fait le Québec. Nous avons toujours été choisés.»

Il y a quelques semaines, devant le Congrès juif canadien, Jacques Parizeau avait déclenché une vive controverse parce qu'il avait parlé uniquement en français. Or, Salomon Cohen voit justement là une illustration du manque d'ouverture des leaders anglophones de la communauté juive. Il estime que le chef du PQ a agi comme il se devait et que les Juifs n'avaient rien à en redire. «Je ne vois pas pourquoi M. Parizeau aurait dû s'excuser. Nous sommes au Québec, dont la langue officielle est le français, même dans le régime fédéral actuel.»

Unique représentant juif au sein de

l'équipe électorale du PQ, il constate que ce genre de réaction est le propre des Juifs aînés, notamment ceux qui ont vécu la persécution ou ne parviennent pas à oublier l'holocauste. Il souhaiterait qu'un organisme officiel comme le Congrès juif canadien évolue au rythme de la jeune génération des Juifs anglophones et qu'il reconnaisse l'affirmation du Québec francophone. «Ils ne comprennent pas que Montréal, ce n'est pas seulement au Canada, c'est au Québec. Et ça me fatigue.»

Selon son attaché de presse, Victor Teboul, qui l'accompagnait, les dirigeants du Congrès juif, dont Max Bernard, ont sciemment dramatisé l'événement pour nuire à M. Parizeau, sachant fort bien que la très grande majorité des Juifs parle plusieurs langues et comprend le français. «La communauté juive se targue d'être la plus bilingue au Canada.»

Le Québec compte 100 000 Juifs, dont 60 000 ashkénazes (anglophones), 25 000 sépharades et 10 000 hassidiques (franco-phones). Les ashkénazes sont les mieux nantis de la communauté et le temps venu de voter, ils appuient massivement les libéraux provinciaux et fédéraux.

En choisissant Salomon Cohen comme candidat officiel, les militants péquistes d'Outremont ont fait un pied de nez à l'exécutif local et à l'exécutif national du parti, qui favorisait la candidature de Armand Elbaz, lui aussi Juif sépharade d'origine marocaine. Un épisode dont les membres sont sortis profondément divisés. Devant le Congrès juif canadien, M. Parizeau a annoncé qu'un autre juif pourrait remporter bientôt l'investiture péquiste dans le comté de Notre-Dame-de-Grâce. Mais il s'est fait dire par un leader de la communauté, Max Bernard, de ne pas se faire d'illusion, en ce que les Juifs sont traditionnellement fédéralistes et qu'ils ne sont pas près de changer d'allégeance.

Salomon Cohen n'hésite pas à qualifier d'impertinent le geste de Max Bernard, qui représente à son avis un courant en perte d'influence au sein de la communauté, faisant valoir que les jeunes Juifs sont plus ouverts et mieux disposés à l'égard de la souveraineté et du PQ. S'il est élu, il promet de défendre les intérêts de tous les Juifs, qu'ils soient sépharades, ashkénazes ou hassidiques.

UQAM «Je rêve depuis des années de développer une maîtrise en études américaines»

SUIITE DE LA PAGE 1

versaire, et Claude Corbo a modestement intitulé son ouvrage «Matériaux fragmentaires pour une histoire de l'UQAM».

«J'ai voulu livrer un témoignage qui sera utile pour ceux qui voudront un jour faire la vraie histoire de l'UQAM», dit-il.

L'UQAM avait d'abord été créée pour garantir l'accessibilité au diplôme pour les Québécois francophones.

Et si le taux d'abandon y a été assez élevé, Claude Corbo explique que l'institution a quand même massivement contribué au rattrapage

d'une fraction de la société qui n'avait pas eu l'occasion d'aller aux études.

Vingt-cinq ans, c'est jeune quand vos concurrents ont 150 ans d'histoire comme McGill, ou plongent leurs racines dans le régime français comme Laval.

«Mais l'UQAM a eu à maturité de façon accélérée» ajoute le recteur, en invoquant non seulement les soubresauts des premières années, mais aussi la présence d'une université en plein centre-ville, alors que la violence urbaine, les émeutes de la coupe Stanley et la dérive des jeunes viennent frôler ses murs. Le chercheur en sociologie, en psychologie ou en tra-

vail social n'a qu'à ouvrir la fenêtre de son bureau...

Le recteur est intrigué lorsqu'il dresse la liste des réalisations de l'UQAM: développement de nouveaux champs de formation et de recherche (environnement, tourisme, communications, informatique de gestion, sciences immobilières, danse, etc.), création d'une grande école des sciences de la gestion, développement de nouveaux professeurs en sciences de l'éducation, ouverture aux groupes socioéconomiques les plus divers, bref, dit-il, «nous voulons être une université sensible aux nouveaux besoins de la société.»

Un développement qui se poursuit toujours, alors qu'on attend la fin de la construction d'un complexe des sciences près de la Place des Arts, après avoir vu les autres facultés se regrouper dans le secteur Sainte-Catherine-Saint-Denis. Mais l'UQAM de l'an 2000 est également confrontée aux problèmes de financement de toutes les universités.

Claude Corbo estime que la collaboration entre institutions universitaires, le développement de programmes conjoints, est une tendance qui se développera. «Et les universités elles-mêmes devront analyser leur performance et réfléchir à la pertinence de tous leurs pro-

grammes», ajoute-t-il. Pour l'an 2000, il manifeste sa volonté de confier à l'UQAM une vocation nationale, pour tout le Québec. Il veut aussi en faire un pôle d'attraction marquant pour les étudiants des communautés culturelles.

Et il se réjouit de ce qu'on puisse développer de nouveaux champs, avec les récentes créations d'une maîtrise en danse, d'un doctorat interdisciplinaire en art, d'un doctorat en sciences économiques. «Et puis, confie-t-il, je rêve depuis des années de développer une maîtrise en études américaines, pour former des gens qui peuvent comprendre et analyser ce qui se passe à nos portes.»

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355